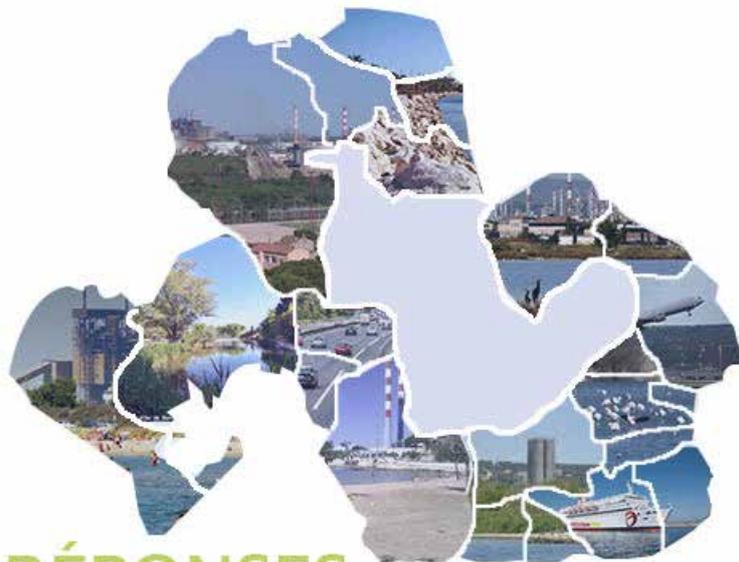


# REVUE DE PRESSE 2024

## POLLUTION



**RÉPONSES**

*RÉduire les POLLutioNs en Santé Environnement*

*Mise à jour le 23.12.2024*



# SOMMAIRE

<b>Février 2024</b>	(Plainte des riverains)	6
<b>Mars 2024</b>	(Pollution aux particules fines)	32
<b>Juillet 2024</b>	(Pollution industrielle)	73
<b>Octobre 2024</b>	(Torchage Naphtachimie)	92

[https://www.bfmtv.com/marseille/marseille-inquietudes-autour-d-un-projet-d-incinerateur-au-sein-du-site-d-arkema\\_AD-202402020912.html](https://www.bfmtv.com/marseille/marseille-inquietudes-autour-d-un-projet-d-incinerateur-au-sein-du-site-d-arkema_AD-202402020912.html)

# MARSEILLE: INQUIÉTUDES AUTOUR D'UN PROJET D'INCINÉRATEUR AU SEIN DU SITE D'ARKEMA

M.Re avec AFP Le 02/02/2024 à 23:11



Un incinérateur de déchets (image d'illustration). - Ida Guldbaek Arentsen © 2019 AFP

**Les riverains craignent une pollution de l'air liée à l'utilisation comme combustible de déchets non-recyclables. L'incinérateur doit permettre de produire 140.000 MWh de vapeur par an.**

Un collectif de riverains d'une usine Arkema à **Marseille** s'est inquiété vendredi d'un projet d'incinérateur dans l'enceinte du groupe chimique prévu à l'horizon 2028, craignant une pollution de l'air liée à l'utilisation comme combustible de déchets non recyclables.

Soutenus par plusieurs élus de la municipalité divers gauche, ils ont alerté sur les risques environnementaux mais aussi sanitaires que feraient selon eux courir aux habitants les éventuels rejets dans l'air de cet incinérateur, notamment dans la [vallée de l'Huveaune](#), dans l'est de Marseille, déjà fortement polluée par des décennies de rejets industriels.

**"Cet incinérateur va augmenter la pollution dans notre vallée, qui connaît déjà une surmortalité due à des cancers", s'est alarmée Myriam Janin, porte-parole du collectif "Marseille sans CSR" et membre du comité d'intérêt de quartier (CIQ) de la Millière où se trouve l'usine.**

## **Elle doit produire 140.000 MWh de vapeur par an**

[Arkema](#), qui produit notamment du plastique dans cette usine, souhaite sous-traiter auprès de Dalkia, filiale d'[EDF](#), une nouvelle installation d'incinération alimentée par des combustibles solides de récupération (CSR), des déchets non-recyclables.

L'objectif est officiellement double: répondre à la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui a fixé comme mission de réduire de moitié la quantité de déchets enfouis en 2025, tout en permettant de réduire la dépendance d'Arkema au gaz naturel, importé, et dont les prix ont fortement fluctué depuis la guerre en Ukraine.

Cette chaufferie CSR, baptisée "Huveaune Energie Circulaire", devrait produire 140.000 MWh de vapeur par an, évitant la consommation d'environ 170.000 MWh de gaz naturel par an et permettant de "réduire l'empreinte carbone d'Arkema de 30.000 tonnes de CO2 par an", a précisé l'entreprise, ancienne branche chimie de Total devenue le premier chimiste français depuis sa séparation en 2004.

"En participant à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles d'un acteur majeur, tout en proposant une alternative à l'enfouissement, le projet se situe au coeur de la transition écologique", explique Dalkia dans un dossier de concertation présenté en septembre 2023 parlant de "processus industriels parfaitement maîtrisés et sûrs".

**Février 2024**

(Plainte des riverains)

<https://www.laprovence.com/article/region/33196756830274/pollution-industrielle-a-fos-sur-mer-les-plaignants-devant-la-cour-d-appel-daix-en-provence-le-13-fevrier>

## Pollution industrielle à Fos-sur-Mer : les plaignants devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence le 13 février

Par Audrey LETELLIER

Publié le 12/02/24 à 20:27 - Mis à jour le 12/02/24 à 20:27



**Sur les 18 assignations de riverains visant quatre industriels pour "troubles anormaux du voisinage", déboutés en première instance, six sont examinés ce mardi en appel à Aix.**

Il est des combats qui peuvent épuiser ses combattants. Daniel Moutet, le président de l'association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) n'en fait pas partie. Ce mardi 13 février, se tiendra une audience devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Elle sera chargée d'examiner les assignations de six riverains "qui espèrent, cette fois, que la justice reconnaîtra enfin les préjudices subis du fait de leur exposition quotidienne à la pollution industrielle, qui dépasse largement le seuil de tolérance acceptable et ce, 'même' dans **le golfe de Fos**", explique maître Julie Andreu.

Rappelons que le 4 juillet 2022, ces six riverains des sociétés ArcelorMittal Méditerranée, Esso Raffinage, Dépôts pétroliers de Fos et Kem One, à Fos et Martigues, **étaient déboutés** par le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence, de leurs demandes au titre des "troubles anormaux du voisinage". Ce sont donc ces six dossiers-là qui feront l'objet d'un examen ce mardi en cour d'appel.

*"Dans une série de jugements vivement critiqués par les plaignants, reprend Me Andreu, le tribunal considérait que la situation sanitaire et environnementale du Golfe de Fos n'est que la 'conséquence prévisible et donc normale des choix de société effectués depuis plusieurs décennies, et qu'elle doit donc être considérée comme ne présentant aucun caractère anormal, quand bien même entraînerait-elle des troubles considérés comme anormaux dans la majeure partie du reste du territoire national."*

## **"Une décision plus politique que juridique"**

*Ainsi, poursuit l'avocate, "le destin des habitants de la région du Golfe, 'choisie, en raison de son emplacement géographique, pour être un des principaux sites nationaux de développement industriel', est scellé par les choix économiques effectués il y a plus de 50 ans, au détriment de leur santé !"*

*"Nous débouter ainsi en disant qu'on connaissait la pollution quand on est venu à Fos, c'est faux, reprend Daniel Moutet. Moi, je suis arrivé en 1984 et jamais personne ne nous a mis en garde ! Aujourd'hui, oui, les notaires ont l'obligation d'informer sur les risques encourus. Une telle réponse ne peut pas tenir devant un tribunal !" Le président d'ADPLGF se dit confiant vis-à-vis de son avocate, mais pas dans la justice.*

Me Andreu avoue être bien plus confiante : *"On a tellement d'éléments qui démontrent qu'on n'est pas dans une situation normale ! Si on ne gagne pas ce procès, on n'en gagne aucun autre !" D'autant que le dossier s'est épaissi de multiples incidents depuis 2022, comme la tentative de l'inspection du travail de **faire arrêter le travail à ArcelorMittal**.*

*"La décision du tribunal judiciaire était plus politique que juridique, balaie Julie Andreu. On a fait de Fos un territoire d'exception mais personne n'a signé pour développer quatre cancers ! Personne ne veut mourir ! La marche de cette zone industrielle n'est pas normale ; les riverains sont régulièrement confrontés à des situations de dépassement des seuils alors que, dans le même temps, ces industries bénéficient déjà de dérogations."*

## "Une santé dégradée"

Pour étayer son dossier, l'avocate a sous le bras les résultats de nombreuses études locales dressant un alarmant constat : *"Celui d'un environnement imprégné en polluants et d'une santé dégradée."*

Au total, ce sont 18 riverains qui ont assigné au civil. Les six premiers dossiers sont plaidés ce mardi, un autre le sera la semaine prochaine et les convocations pour les derniers dossiers ne sont pas encore parvenues.

Par ailleurs, 250 riverains ont également déposé plainte au pénal, il y a trois ans. *"Voilà deux ans que ces plaintes sont entre les mains de la juge d'instruction et je pense qu'on arrive au bout."*

En revanche, pour la procédure civile, quel que soit le délibéré, les parties devraient se retrouver en cour de cassation : *"S'ils gagnent en appel, annonce Daniel Moutet, on ira en cass' ." "Et si on gagne, relève Me Andreux, ce sont les industriels qui iront."*

[https://www.bfmtv.com/marseille/pollution-a-fos-sur-mer-des-riverains-deplorent-avoir-ete-traites-comme-des-dechets\\_AD-202402130597.html](https://www.bfmtv.com/marseille/pollution-a-fos-sur-mer-des-riverains-deplorent-avoir-ete-traites-comme-des-dechets_AD-202402130597.html)

# POLLUTION À FOS-SUR-MER: DES RIVERAINS DÉPLORENT AVOIR ÉTÉ "TRAITÉS COMME DES DÉCHETS"

E.R. avec AFP Le 13/02/2024 à 15:49



**Des riverains dénoncent la pollution du complexe industriel de Fos-sur-Mer. Le procès en appel s'est ouvert ce mardi 13 février à Aix-en-Provence. La décision sera rendu le 16 mai prochain.**

Des riverains du complexe industriel de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont dénoncé ce mardi 13 février lors d'un procès en appel à Aix-en-Provence avoir été traités "comme des déchets" par les industriels, dont les nuisances avaient été jugées "normales" en première instance, car résultant d'un "choix de société".

Au premier procès, en 2022, la justice avait notamment insisté sur les "circonstances historiques" ayant amené cette région, proche de Marseille, "à être choisie, en raison de son emplacement géographique, pour être l'un des principaux sites nationaux de développement industriel".

## **"On est douze, huit sont morts de cancers"**

Les riverains, qui avaient attaqué plusieurs entreprises, dont le sidérurgiste ArcelorMittal et le groupe pétrolier Esso, en invoquant notamment un "préjudice d'anxiété", avaient alors décidé de faire appel.

**"On ne lutte pas contre les industriels, on lutte contre la pollution qu'ils émettent en dépassant largement les normes", a expliqué une riveraine, Jackie Huriaux, 74 ans.**

"Dans notre allée, on est douze, huit sont morts de cancers, (...) et dans mon travail je peux vous dire que c'était impressionnant au fur et à mesure que les années passaient", a poursuivi cette ancienne infirmière libérale, assurant que lorsqu'elle s'est "installée, en 1972, on ne parlait pas de cancers".

"La qualité de l'air à Fos n'est pas plus mauvaise" et "parfois bien meilleure" qu'ailleurs, a cependant estimé à la barre l'avocate d'ArcelorMittal, regrettant l'"image apocalyptique faite" par la partie adverse.

L'avocat du fabricant de plastique PVC Kem One a lui insisté sur le fait que son entreprise s'était installée en 1963 sur le site, soit une décennie avant que Jackie Huriaux et son mari n'achètent leur logement à proximité.

### **La décision rendue en mai**

"On ne savait pas du tout à quoi s'attendre, on venait pour un travail", a résumé Jackie Huriaux, dont le mari était technicien chez ArcelorMittal: "Les industriels nous ont traités comme des déchets".

Les deux parties ont longuement évoqué l'étude Fos-Epseal, publiée en 2017, qui avait jeté un pavé dans la mare parmi les habitants de la région en concluant notamment que les femmes interrogées à Port-Saint-Louis et Fos-sur-Mer avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/pollution-a-fos-sur-mer-on-vous-resume-l-affaire-qui-oppose-riverains-et-industriels-en-cinq-actes-2923734.html>

Accueil > Provence-Alpes-Côte d'Azur > Bouches-du-Rhône > Fos-sur-mer

## Pollution à Fos-sur-Mer : on vous résume l'affaire qui oppose riverains et industriels en cinq actes



Unite à Fos-sur-Mer le 18 mai 2022 • © NICOLAS BEAUMONT / LE PICTORIUM / MAXPPP

**Un collectif d'habitants de Fos-Sur-Mer, a porté plainte contre des industriels pour "troubles anormaux du voisinage". Ce mardi, six de leurs 18 assignations sont examinées par la cour d'appel d'Aix-en-Provence dans le dossier de pollution industrielle.**

Mardi 13 février au matin, [un collectif de riverains](#), était convoqué par la cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Leurs dossiers, déboutés par le tribunal judiciaire en juillet 2022, sont examinés une nouvelle fois. Ils ont porté plainte contre des industriels de la pétrochimie du golf de Fos à cause des effets de la pollution sur leur santé.

Le pourtour de l'Étang de Berre, près de Marseille, est occupé par l'une des plus importantes zones industrielles d'Europe. Les habitants du Golfe de Fos sont particulièrement exposés à la pollution générée par ses activités, entre la zone industrielle de Fos et celle de Lavera.

Plusieurs d'entre eux ont saisi la justice pour faire reconnaître leur préjudice. France 3 Provence-Alpes vous résume l'affaire.

### ● Acte 1 : premières plaintes en 2018

Le 9 novembre 2018, 230 personnes ont déposé plainte au pénal, une plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui. C'est une première en France.

[L'Anses \(Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail\)](#) a établi que les habitants de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône, deux villes situées au bord d'une zone industrialo-

portuaire près de Marseille, souffrent davantage d'asthme, de diabète ou de cancer que la population française en moyenne. Ses conclusions sont issues d'une étude indépendante menée auprès de 816 habitants de la zone de l'étang de Berre.

[Plusieurs études scientifiques](#) ont démontré les risques sanitaires auxquels sont exposés les habitants.

En parallèle, un volet civil a débuté quelques années après.

## ● Acte 2 : 14 riverains devant le tribunal judiciaire

En février 2022, au total, [14 riverains du Golfe de Fos](#) demandent des comptes à trois industriels : Arcelor Mittal Méditerranée, Dépôts pétroliers de Fos et Esso Raffinage. Ils avaient été entendus devant le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence.

Daniel Moutet est président de l'association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF). Il mène ce combat depuis 2002, il reconnaissait que des progrès avaient été faits, mais il attend plus, disait-il en 2022. *"Qu'ils prennent conscience qu'on existe et qu'on vit à côté des industries, jusqu'à présent ils s'en foutent"*.

*"Quand on habite à Fos-sur-Mer et qu'on est exposé à tous ces polluants, il faut savoir qu'on a trois fois plus de risques, notamment pour une femme de développer un cancer, on a deux fois plus de risques d'être porteur d'un diabète"*, soulignait alors maître Julie Andreu, l'avocate des plaignants.

## ● Acte 3 : six plaignants déboutés

Le 4 juillet 2022, six plaignants ont été déboutés par la justice. Le tribunal avait estimé que les habitants s'étaient installés à Fos-sur-Mer *"en toutes connaissances des risques de ce site"*. Ce que réfutent les riverains. C'est pourquoi, ils ont fait appel de cette décision.

## ● Acte 4 : sept autres habitants déboutés

En mai 2023, la justice rend une décision qui va dans le même sens que celle de 2022. Le tribunal déboute sept autres plaignants, estimant ces nuisances "normales" car résultant d'un "choix de société" en faveur de l'industrialisation de cette grande zone industrialo-portuaire (ZIP).

## ● Acte 5 : nouvel examen des dossiers par la cour d'appel

Ce mardi 13 février, la cour d'Appel d'Aix-en-Provence commence le nouvel examen des dossiers de six des riverains précédemment déboutés. Les autres plaignants dans des situations similaires seront eux aussi appelés devant la cour d'Appel. Et le président Daniel Moutet l'affirme, s'ils perdent une nouvelle fois, ils iront *"jusqu'à la Cour de cassation"*.

<https://www.laprovence.com/article/region/55262772383116/pollution-a-fos-sur-mer-des-riverains-deplorent-avoir-ete-traites-comme-des-dechets>

## Pollution à Fos-sur-Mer : des riverains déplorent avoir été "traités comme des déchets"

Par La Provence (avec AFP)

Publié le 13/02/24 à 16:06 - Mis à jour le 13/02/24 à 16:06



Les riverains, qui avaient attaqué plusieurs entreprises, dont le sidérurgiste ArcelorMittal et le groupe pétrolier Esso, en invoquant notamment un "préjudice d'anxiété", avaient alors décidé de faire appel.

Photo Serge Guérault

En continu

**Des riverains du complexe industriel de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) ont dénoncé mardi lors d'un procès en appel à Aix-en-Provence avoir été traités "comme des déchets" par les industriels, dont les nuisances avaient été jugées "normales" en première instance, car résultant d'un "choix de société".**

Au premier procès, en 2022, la justice avait notamment insisté sur les "circonstances historiques" ayant amené cette région, proche de Marseille, "à être choisie, en raison de son emplacement géographique, pour être l'un des principaux sites nationaux de

*développement industriel".*

Les riverains, qui avaient attaqué plusieurs entreprises, dont le sidérurgiste ArcelorMittal et le groupe pétrolier Esso, en invoquant notamment un *"préjudice d'anxiété"*, avaient alors décidé de faire appel.

*"On ne lutte pas contre les industriels, on lutte contre la pollution qu'ils émettent en dépassant largement les normes"*, a expliqué une riveraine, Jackie Huriaux, 74 ans.

*"Dans notre allée, on est douze, huit sont morts de cancers, (...) et dans mon travail je peux vous dire que c'était impressionnant au fur et à mesure que les années passaient"*, a poursuivi cette ancienne infirmière libérale, assurant que lorsqu'elle s'est *"installée, en 1972, on ne parlait pas de cancers"*.

*"La qualité de l'air à Fos n'est pas plus mauvaise" et "parfois bien meilleure" qu'ailleurs*, a cependant estimé à la barre l'avocate d'ArcelorMittal, regrettant l'*"image apocalyptique faite"* par la partie adverse.

L'avocat du fabricant de plastique PVC Kem One a lui insisté sur le fait que son entreprise s'était installée en 1963 sur le site, soit une décennie avant que Jackie Huriaux et son mari n'achète leur logement à proximité.

*"On ne savait pas du tout à quoi s'attendre, on venait pour un travail"*, a résumé Mme Huriaux, dont le mari était technicien chez ArcelorMittal : *"Les industriels nous ont traités comme des déchets"*.

Les deux parties ont longuement évoqué l'étude Fos-Epseal, publiée en 2017, qui avait jeté un pavé dans la mare parmi les habitants de la région en concluant notamment que les femmes interrogées à Port-Saint-Louis et Fos-sur-Mer avaient trois fois plus de cancers que la moyenne nationale.

Jusqu'à cette parution les riverains n'avaient pas *"imaginé qu'ils pouvaient attaquer les sociétés qui les faisaient vivre, puisqu'ils travaillent pour la plupart dans ces entreprises"*, a expliqué leur avocate, Me Julie Andreu, rappelant qu'une des personnes qu'elle défendait avait succombé à plusieurs cancers en cours de procédure.

La décision sera rendue le 16 mai.

[https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/bonjour-marseille/fos-sur-mer-la-pollution-des-usines-pointee-du-doigt-par-18-riverains-le-proces-en-appel-debute-ce-mardi\\_VN-202402130217.html](https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/bonjour-marseille/fos-sur-mer-la-pollution-des-usines-pointee-du-doigt-par-18-riverains-le-proces-en-appel-debute-ce-mardi_VN-202402130217.html)



## Fos-sur-Mer: la pollution des usines pointée du doigt par 18 riverains, le procès en appel débute ce mardi

La question de la pollution à Fos-sur-Mer est de retour devant la justice ce mardi 13 janvier à la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Dix-huit riverains veulent que la justice reconnaisse les nuisances engendrées par plusieurs professionnels du secteur.

Voir moins

Le 13/02/2024 à 8:37 | Durée : 1:44



<https://www.lamarseillaise.fr/accueil/les-riverains-de-fos-denoncent-la-pollution-industrielle-en-appel-MH15478567>

## Les riverains de Fos dénoncent la pollution industrielle en appel

Six des dix-huit assignations de riverains visant quatre industriels de Fos et de Lavéra pour « trouble anormal de voisinage » ont été examinées ce mardi 13 février par la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

ALICE MAGAR / FOS-SUR-MER / 14/02/2024 | 11H30



Les plaignants et riverains avec leur avocate, Julie Andreu, à la cour d'appel d'Aix. PHOTO A.M.

C'est un nouveau chapitre judiciaire qui s'ouvre pour les 18 riverains qui attaquent ArcelorMittal, Esso, Dépôts pétroliers de Fos et Kem One pour « trouble anormal de voisinage ». Le 4 juillet 2022, six d'entre eux étaient déboutés de leurs demandes par le tribunal judiciaire d'Aix, qui estimait que la situation sanitaire et environnementale du golfe de Fos n'était que « *la conséquence prévisible et donc normale des choix de société effectués depuis plusieurs décennies* » et qu'elle devait donc être considérée comme « *ne présentant aucun caractère anormal* ». Ce mardi matin, leurs dossiers ont fait l'objet d'un nouvel examen par la cour d'appel d'Aix.

*« Les riverains savent qu'ils vivent à côté d'usines, mais ils n'acceptent pas que les émissions produites par ces industries les rendent malades, voire les tuent, explique Julie Andreu, l'avocate des requérants. Ils sont troublés dans leurs conditions d'existence et subissent des préjudices qui découlent du fait de leur proximité avec ces entreprises, qui polluent au-delà de la norme. »*

Car au-delà des nuisances sonores et des odeurs, ce sont bien les risques sanitaires auxquels s'exposent les habitants de la zone industrielle qui les inquiète. *« Avec ma femme, qui était infirmière libérale, on a mené notre petite enquête, raconte Bernard Huriaux, l'un des requérants. Dans notre lotissement de Port-de-Bouc de 62 maisons, on a recensé 22 cas de maladies graves, pour la plupart des cancers. Quant à nous, nous avons développé des symptômes respiratoires dès 1985. »*

En sortant de l'audience, Daniel Moutet, président de l'Association de défense et protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), est amer. *« On ne se sent pas pris en considération »,* déplore-t-il. *« Les industriels ont assuré qu'ils respectaient strictement la réglementation alors qu'il y a des arrêtés de mise en demeure, des condamnations, des sanctions qui prouvent le contraire,* développe Julie Andreu. *Leur second argument consiste à dire qu'on ne peut pas démontrer que ce sont leurs émissions qui entraînent des maladies chez les riverains et pas celles des autres entreprises. Ils me demandent une preuve impossible. »* Un autre dossier sera plaidé la semaine prochaine.



<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/fos-sur-mer-un-tanker-grec-contraint-de-payer-100-000-euros-d-amende-pour-pollution-20240219>

# Fos-sur-Mer : un tanker grec contraint de payer 100.000 euros d'amende pour pollution

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 19/02/2024 à 19:54, mis à jour le 20/02/2024 à 10:11

[Copier le lien](#)



Écouter cet article

00:00/01:44



Le navire avait été immobilisé au port de Fos-sur-Mer. CLEMENT MAHOUEAU / AFP

Un tanker exploité par une compagnie grecque, immobilisé depuis jeudi à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) pour pollution maritime et atmosphérique, a finalement pu appareiller ce lundi 19 février après s'être acquitté d'une amende de 100.000 euros. Son commandant sera jugé le 2 décembre à Marseille.

À la suite d'un contrôle par le centre de sécurité des navires (CSN), le «*Kriti King*», tanker de 279 mètres exploité par une compagnie grecque sous pavillon du Liberia, a été reconnu doublement en infraction, selon un communiqué de la juridiction du littoral spécialisée (Julis) du parquet de Marseille : pour avoir pollué la mer «*par l'utilisation de son scrubber (filtre à fumées, NDLR) en zone non autorisée*», soit dans les 3 miles nautiques et en zone portuaire ; et pour avoir pollué l'atmosphère «*par l'utilisation d'un combustible de machine dont la teneur en soufre était au-dessus du taux autorisé*».

«*Pour permettre le bon déroulement de l'enquête*», confiée à la gendarmerie maritime assistée du CSN, le parquet a alors pris la décision d'immobiliser le navire, qui devait appareiller jeudi en milieu de journée. Il n'a donc pu repartir que ce lundi en fin de matinée, après s'être acquitté du «*versement d'un cautionnement de 112.000 euros*», dont 100.000 euros d'amende, selon la même source.

Un contrôle documentaire complémentaire a en outre permis aux enquêteurs de découvrir que le Kriti King avait déjà fait escale fin 2023 à Fos-sur-Mer «*sans respecter l'interdiction de l'utilisation du scrubber dans les 3 miles nautiques et dans la zone portuaire*». Le fonctionnement du scrubber implique le rejet en mer des eaux polluées ayant permis le lavage de fumées.

<https://www.20minutes.fr/societe/4077193-20240220-marseille-tanker-grec-tres-polluant-oblige-payer-100-000-euros-quitter-fos-mer-bloque>

## Marseille : Un tanker grec très polluant obligé de payer 100.000 euros pour quitter Fos-sur-Mer où il était bloqué

AMENDE · Le « Kriti King » a été reconnu doublement en infraction : avoir utilisé son scrubber en zone non autorisée et avoir fait usage d'un combustible de machine « dont la teneur en soufre était au-dessus du taux autorisé »



Un tanker grec très polluant a été contraint de payer 100.000 euros d'amende pour quitter Fos-sur-Mer où il était bloqué depuis jeudi. (illustration) - P. Magnien / 20 Minutes / 20 MINUTES

Il était immobilisé depuis jeudi à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Un tanker grec, particulièrement polluant, a dû s'acquitter lundi d'une amende de 100.000 euros pour lever l'ancre et reprendre le large. Son commandant sera, lui, jugé au mois de décembre à Marseille pour avoir délibérément ignoré les règles limitant la pollution maritime.

Il lui est reproché deux infractions : avoir utilisé son scrubber (filtre à fumées) en zone non autorisée et avoir fait usage d'un combustible de machine « dont la teneur en soufre était au-dessus du taux autorisé », indique la juridiction du littoral spécialisée (Julis) du parquet de Marseille.

## **Déjà pris la main dans le sac en 2023**

Le « Kriti King », pétrolier de 279 mètres exploité par une compagnie grecque sous pavillon du Liberia, avait déjà fait escale fin 2023 à Fos-sur-Mer « sans respecter l'interdiction de l'utilisation du scrubber dans les 3 miles nautiques et dans la zone portuaire ».

<https://lemarin.ouest-france.fr/shipping/un-petrolier-grec-immobilise-a-fos-repart-apres-avoir-paye-100-000-euros-damende-5ecc9e6a-cfca-11ee-bb1e-59012ec94aef>

## Un pétrolier grec immobilisé à Fos repart après avoir payé 100 000 euros d'amende

Le pétrolier suezmax « Kriti King » avait été empêché d'appareiller par les affaires maritimes depuis jeudi 15 février, après une double infraction liée aux émissions de particules polluantes.



Le « Kriti King » a s été immobilisé pour avoi, entre autres, pollué la mer avec son scrubber. | DEMOSTHENES / MARINE TRAFFIC

Un pétrolier, immobilisé depuis jeudi 15 février à Fos-sur-Mer pour pollution maritime et atmosphérique, a finalement pu appareiller, lundi 19 février en début d'après-midi, après s'être acquitté d'une amende de 100 000 euros, indique l'AFP, précisant que son commandant sera jugé début décembre à Marseille.

Lors d'un contrôle par le centre de sécurité des navires (CSN), le *Kriti King*, pétrolier récent (construit en 2021) de type suezmax (159 000 tpl) de 279 mètres exploité par l'armateur grec Avin international (qui compte 35 pétrolier et chimiquiers en flotte) sous pavillon du Liberia, a été reconnu doublement en infraction, selon l'AFP, relayant un communiqué de la juridiction du littoral spécialisée (Julis) du parquet de Marseille : pour avoir pollué la mer « **par l'utilisation de son scrubber (NDLR : épurateur de fumée) en zone non autorisée** », soit dans les 3 miles nautiques et en zone portuaire ; et pour avoir pollué l'atmosphère « **par l'utilisation d'un combustible de machine dont la teneur en soufre était au-dessus du taux autorisé** ».

Le vraquier d'un armateur grec a déjà été épinglé pour ce type d'infraction en fin d'année dernière, après que la France a renforcé sa législation sur l'utilisation des scrubbers en 2022.

## Cautionnement de 112 000 euros

« **Pour permettre le bon déroulement de l'enquête** », confiée à la gendarmerie maritime assistée du CSN, le parquet a alors pris la décision d'immobiliser le navire, qui devait appareiller jeudi en milieu de journée. Il n'a pu repartir que lundi pour aller charger en Libye, après s'être acquitté du « **versement d'un cautionnement de 112 000 euros** », dont 100 000 euros d'amende, selon la même source.

L'AFP ajoute qu'un contrôle documentaire complémentaire a en outre permis aux enquêteurs de découvrir que le *Kriti King* avait déjà fait escale fin 2023 à Fos-sur-Mer « **sans respecter l'interdiction de l'utilisation du scrubber dans les 3 miles nautiques et dans la zone portuaire** ».

<https://maritima.fr/actualites/environnement/monde/159/pollution-de-lair-lunion-europeenne-durcit-ses-normes->

## Pollution de l'air: l'Union Européenne durcit ses normes 🕒 3min



**L'UE a renforcé ses normes sur la qualité de l'air d'ici 2030, mais sans les aligner sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé comme le réclamaient les eurodéputés, sur fond de crispations sur l'impact des réglementations environnementales.**

Alors que 300.000 décès prématurés sont imputables chaque année à la pollution atmosphérique dans l'Union européenne, les Vingt-Sept se fixent formellement pour 2050 un objectif "zéro pollution".

Première étape pour y parvenir : eurodéputés et négociateurs des Etats membres se sont accordés mardi soir sur des limites plus strictes pour 2030 pour plusieurs polluants : particules fines, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre...

"Une étape majeure pour garantir un avenir plus sain" en révisant "des normes obsolètes dont certaines dataient de 15 à 20 ans", a salué l'eurodéputé social-démocrate Javi Lopez, rapporteur du texte.

Chaque pays devra élaborer une feuille de route détaillée, selon l'accord, qui doit encore être formellement confirmé par Etats et eurodéputés.

Pour le dioxyde d'azote et les particules fines inférieures à 2,5 micromètres (PM2.5) --très nocives car elles pénètrent profondément dans les poumons--, les valeurs limites annuelles permises seront abaissées de plus de moitié en 2030 par rapport à aujourd'hui.

"Les normes seront à nouveau révisées d'ici décembre 2030, puis au moins tous les cinq ans, et plus souvent si des avancées scientifiques le justifient, telles que des lignes directrices révisées de l'OMS", précise un communiqué du Parlement.

Mais pour l'heure, les nouveaux objectifs fixés pour 2030 restent bien en deçà des recommandations de l'organisation internationale, mises à jour en 2021.

Dans leur mandat initial mi-septembre, les eurodéputés réclamaient l'alignement strict et contraignant d'ici 2035 avec les lignes directrices de l'OMS. Les Etats membres, eux, soutenaient simplement les valeurs à échéance 2030 proposées par la Commission européenne, bien moins drastiques.

<https://www.dailymotion.com/video/x8smt7y>



### Pollution à Fos : l'avocate Julie Andreu invitée ce matin sur maritima radio



il y a 5 mois

Des riverains de Fos et de Lavéra devant la cour d'appel d'Aix ce matin. Ils attaquent les grandes usines du secteur pour "troubles anormaux du voisinage" en raison de la pollution de l'air. En première instance, ils avaient été déboutés. ...

Vidéo publiée le : 13/02/2024 à 10.07.00

Lien vers l'article de  
[Maritima.info](https://www.maritima.info)

<https://www.maritima.info/actualites/environnement/fos-sur-mer/15878/pollution-des-usines-des-riverains-de-fos-et-lavera-devant-la-cour-d-appel.html>

<https://le-gabian.com/la-pollution-industrielle-et-ses-impacts-sur-la-sante-et-lenvironnement/>

# La pollution industrielle et ses impacts sur la santé et l'environnement

Home / Actualités de Port Saint Louis du Rhone / La pollution industrielle et ses impacts sur la santé et l'environnement



La pollution industrielle est un problème majeur qui affecte la santé des populations et l'environnement dans de nombreuses régions du monde. Dans cet article, nous allons nous pencher sur les effets de la pollution industrielle dans la zone de Fos-sur-Mer, en France, et les conséquences sur la santé des habitants.

## La pollution industrielle et ses dangers

La pollution industrielle est un cocktail de substances toxiques qui peuvent pénétrer dans le sang et atteindre tous les organes du corps humain. Des études ont montré que ces substances peuvent même atteindre certaines régions du cerveau, ce qui pose un grave risque pour la santé.

## Les conséquences sur la santé

Dans la zone de Fos, les statistiques montrent qu'il y a deux fois plus de cas d'asthme, de cancers et de diabète qu'ailleurs en France. Les habitants de cette région sont exposés à des niveaux élevés de particules fines et de

gaz toxiques émis par les usines. Ces particules ultrafines, d'un diamètre inférieur à 100 nanomètres, peuvent pénétrer dans le sang et causer des dommages à long terme.

## La quête de la vérité

Face à ces problèmes de santé publique, Daniel Moutet, président de l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos, cherche à connaître la vérité sur la pollution industrielle dans la région. Avec l'aide de son complice Jean-François Bramard, il collecte des échantillons de fumée qui s'échappe des usines à l'aide d'un drone équipé d'un dispositif de prélèvement.

## Des résultats inquiétants

Les prélèvements effectués ont révélé que plus de 80% des particules présentes dans la fumée sont des particules ultrafines. Ces particules peuvent se propager dans l'air, atteindre les organes internes et causer des dommages importants à la santé. Les scientifiques ont également démontré que certaines régions du cerveau peuvent être affectées par ces substances toxiques.

## Les conséquences économiques

Les industries présentes dans la zone de Fos-sur-Mer jouent un rôle économique important, créant des milliers d'emplois. Cependant, la question qui se pose est de savoir si la rentabilité économique prime sur la préservation de la nature et la santé des habitants. Si les usines devaient être arrêtées en raison des conséquences de la pollution, cela pourrait avoir un impact significatif sur l'emploi et l'économie locale.

## Les mesures prises par les industries

Les entreprises industrielles, telles que ArcelorMittal, affirment prendre des mesures pour réduire les émissions environnementales liées à leurs activités. Des investissements importants ont été réalisés dans ce but, avec le soutien financier de l'État. Cependant, malgré ces efforts, de nombreuses infractions environnementales ont été relevées dans la zone de Fos-sur-Mer.

## Conclusion

La pollution industrielle dans la zone de Fos-sur-Mer est un problème grave qui affecte la santé des habitants et l'environnement. Les particules fines et les gaz toxiques émis par les usines peuvent causer des maladies respiratoires, des cancers et d'autres problèmes de santé. Il est essentiel de prendre des mesures pour réduire ces émissions et protéger la santé des populations vivant dans ces zones industrielles.

<https://maritima.fr/actualites/environnement/fos-sur-mer/562/une-torche-en-cours-a-lyondell-chimie-a-fos>

## Une torche en cours à Lyondell Chimie à Fos 🕒 2min



**Ce dimanche 17 mars à environ 12h30, le site Lyondell Chimie France basé à Fos sur mer a eu recours à la torche dans le cadre du redémarrage de l'installation, suite à son arrêt pour cause de maintenance programmée.**

Allo Industrie, le dispositif d'information du public, annonce qu'à "environ 12h30, le site Lyondell Chimie France a eu recours à la torche dans le cadre du redémarrage de l'installation". La durée est pour le moment indéterminée.

Le site indique avoir informé les autorités compétentes : "Une torche est un dispositif de sécurité utilisé pour brûler en toute sécurité les hydrocarbures excédentaires, les empêchant ainsi d'entrer directement dans l'atmosphère. Les équipes en service mettent tout en œuvre pour en limiter la durée. Nous vous présentons par avance nos excuses pour les éventuelles gênes occasionnées. Nos priorités sont la sécurité de nos collaborateurs, des collectivités et communautés, ainsi que la protection de l'environnement".

<https://www.lamarseillaise.fr/environnement/un-debat-sur-la-pollution-cette-menace-invisible-LE15669255>

## Un débat sur la pollution, cette menace invisible

Le groupe santé environnement de la communauté professionnelle territoriale de santé du Pays de Martigues organise une conférence pour sensibiliser les habitants sur les conséquences sanitaires de la pollution, le 2 avril.

ALICE MAGAR / BOUCHES-DU-RHÔNE / 27/03/2024 | 11H39



Le groupe santé environnement compte plus de 80 participants. PHOTO DR

Ils sont médecin généraliste retraité, ancien ingénieur, puéricultrice, directeur de l'institut éco-citoyen de Fos-sur-Mer ou encore ancien salarié d'ArcelorMittal en arrêt pour maladie professionnelle. Autour de la table, tous ont une expérience, une anecdote à raconter concernant les conséquences sanitaires de la pollution, qu'elle soit personnelle ou professionnelle. « *Le nombre de personnes qui tombent malades après un contact avec de l'amiante ou d'autres produits toxiques mais qui n'arrivent pas à faire reconnaître leurs droits est énorme* », commence Christiane de Félice, présidente de l'Association de défense des victimes des maladies professionnelles de l'ouest de l'étang de Berre.

*« J'exerce à Istres et j'ai constaté une explosion des pathologies liées à l'environnement, des maladies respiratoires comme des bronchites, mais aussi des cancers, témoigne le docteur Michel Sciara, responsable de l'Union régionale des professionnels de santé des médecins libéraux Paca. Autour de l'étang, on a 23 sites Seveso sur 100 km<sup>2</sup>. Pourtant, les intrications de la pollution ne sont pas du tout étudiées, ou très parcellairement. »*

Pour remédier à ce manque de connaissance, plus de 80 professionnels de santé, citoyens, structures et associations environnementales se sont réunies pour créer un groupe santé environnement (GSE) au sein de la communauté professionnelle territoriale de santé du Pays de Martigues, dont la richesse repose sur la pluridisciplinarité et la diversité géographique. Mardi 2 avril, à 18h30, ils organisent un débat public pour sensibiliser les habitants sur la pollution et ses conséquences sanitaires dans la salle de conférences de l'hôtel de ville.

*« Cette rencontre marque le début de deux actions, explique Gérard Eddi, l'un des trois fondateurs du GSE. D'abord, la distribution d'un questionnaire pour aborder les représentations que se font les gens de leur environnement, leurs usages et leurs attentes. Cette enquête nous permettra d'appréhender la réalité sociologique du territoire par rapport à la santé. La conférence sera également le point de départ d'ateliers participatifs qui feront remonter les besoins du bassin, en termes de parcours de soins par exemple, mais aussi de formation professionnelle. »*

**Mars 2024**

(Pollution aux particules fines)

<https://maritima.fr/actualites/environnement/region-sud/803/le-sud-est-de-la-france-en-alerte-pollution-aux-particules-fines>

## Le sud-est de la France en alerte pollution aux particules fines 🕒 3min



**Notre région est touchée par un épisode de pollution aux particules fines en raison du passage d'un nuage de sable du Sahara, ont annoncé les préfetures de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Paca) et de l'Hérault.**

"Le seuil d'alerte" a été dépassé samedi dans toute la région Paca mais aussi dans l'Hérault et le Gard. Cette situation devrait perdurer toute la journée avant de refluer dimanche en raison d'orages prévus dans le sud de la France.

"Le passage d'une masse d'air chargée en particules désertiques est observé depuis vendredi et se poursuit aujourd'hui samedi sur une grande partie du littoral méditerranéen. Ces particules s'ajoutent aux embruns marins, formés par les conditions météorologiques très venteuses sur le littoral. Ces phénomènes naturels entraînent une hausse importante des concentrations de PM10", a précisé la préfeture de l'Hérault dans un communiqué.

### **Il est recommandé "d'éviter les efforts intenses"**

Cette procédure d'alerte à la pollution aux particules fines avait été déclenchée dès vendredi pour la Corse, qui prévoyait la persistance de l'épisode pour tout le week-end.

Durant ce type de phénomène, en particulier en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, il est recommandé "d'éviter les efforts intenses" et plus généralement de limiter les émissions d'origine automobile, industrielle, artisanale et domestique, de privilégier les modes de déplacement non polluants et les sorties brèves, et enfin de réduire les activités physiques et sportives intenses.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/des-poussieres-venues-du-sahara-s-abattent-sur-la-provence-un-episode-de-particules-desertiques-de-grande-ampleur-2948039.html>

Accueil > Provence-Alpes-Côte d'Azur > Bouches-du-Rhône > Marseille

## Des poussières venues du Sahara s'abattent sur la Provence : "un épisode de particules désertiques de grande ampleur"



Un épisode de particules désertiques de grande ampleur parcourt la région depuis vendredi et s'ajoute à la pollution locale d'origine humaine. © Laure Bolmont / France Télévisions

**Des particules de sable en suspension rabattues par la pluie ont recouvert la Provence. "Un épisode de grande ampleur qui s'ajoute à la pollution locale d'origine humaine", selon la préfecture. L'alerte de niveau 2 a été déclenchée dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Hautes-Alpes. La vigilance est requise dans les autres départements alpins et le Vaucluse.**

Une poussière ocre s'est abattue sur la Provence, ce samedi 30 mars, laissant des taches et des coulures orangées sur les voitures, les sols, les vitres. Il s'agit, selon la préfecture des Bouches-du-Rhône, d'un "épisode désertique de grande ampleur parcourant la région" depuis la veille. Ce sable en provenance du Sahara a été charrié par un vent de sud, qui "invite le désert" à nos portes, indique Météo-France.

"Des images assez dingues", s'étonnait ce matin sur X l'expert météo Paul Marquis, rappelant que "ces poussières désertiques qui engendrent une pollution aux PM10 [particules de taille inférieure à 10 µm], ont l'avantage de fertiliser les sols".

Une procédure d'alerte de niveau 1 a donc été déclenchée dans les Alpes-Maritimes, les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse, tandis qu'elle est élevée au niveau 2 dans les Bouches-du-Rhône et le Var, imposant notamment un abaissement de 20 km/heure des vitesses maximales autorisées sur la route et un report des épandages de fertilisants dans le secteur agricole.



Préfet de la région PACA et des Bouches-du-Rhône

@Prefet13 · Suivre



⚠️ Épisode de #pollution de l'air aux particules fines : alerte de niveau 2 déclenchée ce jour dans les Bouches-du-Rhône par @Prefet13.  
Un épisode de particules désertiques de grande ampleur parcourt la région depuis hier, qui s'ajoute à la pollution locale d'origine humaine.  
Le... [Voir plus](#)

Le : 30/03/2024



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Dimanche 31 mars, les pluies prévues par Météo France devraient permettre de lessiver l'atmosphère et de faire repasser les niveaux de particules sous les seuils réglementaires.

<https://maritima.fr/actualites/environnement/bouches-du-rhone/805/sable-du-sahara-fin-dalerte-maximale-en-region-paca-pour-la-pollution-de-lair>

## Sable du Sahara : fin d'alerte maximale en région PACA pour la pollution de l'air



**Un épisode de particules désertiques de grande ampleur a touché la région hier. Les Bouches-du-Rhône étaient même en alerte de niveau 2, ce qui équivaut à la plus grosse alerte pour ce type de pollution. Aujourd'hui, avec la pluie, la situation devrait revenir à la normale.**

Le vent de sud soutenu a entraîné les particules sahariennes sur une large partie de l'Europe et notamment sur la région. **Le niveau d'alerte a été dépassé** vendredi et hier sur les Bouches-du-Rhône, le Var et les Hautes-Alpes.

Les pluies prévues aujourd'hui par Météo France devraient permettre de lessiver l'atmosphère et les niveaux de particules devraient passer sous les seuls réglementaires. Ces particules sont venues s'ajouter à la pollution locale provoquée par l'activité humaine.

Pour rappel, les recommandations sanitaires pour ce type d'épisode de pollutions aux particules préconisent d'éviter les activités physiques et sportives, d'éviter les zones à fort trafic et d'aérer son logement au moins 10 minutes par jour.

<https://maritima.fr/actualites/environnement/martigues/782/sante-et-environnement-accrochez-vous-un-debat-public-a-martigues>

## Santé et environnement, accrochez-vous ! Un débat public à Martigues 🕒 4min



**Ce mardi soir à 18H30 à Martigues, la salle des conférences de l'hôtel de ville accueille un débat public autour de la pollution et de son impact sur la santé.**

Santé et environnement, accrochez-vous ! C'est le nom du débat public organisé ce mardi soir à 18h30 salle des conférences de l'hôtel de ville de Martigues. De nombreux professionnels de la santé et des associations environnementales y participent.

*"Une étude récente a montré que la première cause de mortalité dans le monde, c'est la pollution, de l'air, chimique, devant le tabagisme. C'est dire que l'enjeu est majeur et que cet aspect a été trop longtemps négligé, surtout dans une zone comme celle de l'étang de Berre". Le docteur Pierre Souvet cardiologue et président de l'association Santé Environnement France interviendra lors de ce débat. Il répond à Manuel Danloy.*



Pour Patrick Courtin, médecin retraité, membre du Conseil Scientifique de l'Institut éco-citoyen de Fos sur Mer : "L'ensemble des acteurs de santé travaillant sur les impacts sanitaires des différentes pollutions de notre territoire (de Fos à l'étang de Berre) ont pris conscience de la nécessité et de l'urgence de se mobiliser et d'informer la population et l'ensemble des professionnels de santé des risques sanitaires environnementaux scientifiquement avérés ou suspectés à ce jour. Cette prise de conscience intervient compte tenu d'une part de la prévalence semblant anormalement élevée de certaines maladies identifiées sur notre territoire, (cancers, maladies cardiovasculaires et respiratoires, diabète/obésité, infertilité, troubles du neuro développement...) maladies qui pourraient être en lien avec les pollutions... C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de réunir les acteurs de santé (y compris des spécialistes, experts, chercheurs) et les citoyens sensibilisés aux impacts environnementaux et sanitaires des différentes pollutions afin de témoigner de la volonté de l'ensemble des professionnels de santé du territoire de se mobiliser et de s'engager à étudier et agir sur ces causes environnementales (études, enquêtes, projets de recherche)... et ce malgré l'omerta qui semble exister dès que l'on aborde ces questions sensibles (impacts socio-économiques)".

<https://www.laprovence.com/article/region/29745199005026/liens-entre-sante-et-pollution-lomerta-en-passe-detre-brisee>

## Liens entre santé et pollution : l'omerta en passe d'être brisée ?

Par Nicolas PUIG

Publié le 05/04/24 à 11:12 - Mis à jour le 05/04/24 à 11:12



**Une réunion publique du groupe santé environnement qui mêle soignants, chercheurs, associations, a fait, mardi 2 avril, à Martigues, un petit tour des connaissances sur la question et des actions à mener dans l'avenir.**

Sur l'affiche, un homme s'agrippant au dévers de la falaise qu'il escalade, jambes ballantes au-dessus du vide. "Accrochez-vous", c'était le sous-titre de la soirée d'information sur la santé et l'environnement organisée mardi 2 avril par la **communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du pays de Martigues**.

Une soirée en forme de lancement officiel des activités du **groupe santé environnement**, collectif créé il y a un an à l'initiative de la CPTS et qui rassemble aujourd'hui soignants, chercheurs, travailleurs sociaux, militants associatifs (lire ci-dessous).

La salle de conférences de la mairie de Martigues était pleine à craquer pour l'occasion.

## "Quasiment rien n'a été fait"

Intuitivement, difficile de séparer les questions de santé et la qualité de l'environnement qui nous entoure, surtout quand on vit à proximité de **Fos** et de **l'étang de Berre**, dans une zone qui se classe au second rang national en termes de concentration de sites Seveso.

Pourtant, *"si on parle du lien entre santé et environnement, quasiment rien n'a été fait"*, pointait Loïc Mondoloni, directeur du centre hospitalier de Martigues.

Christiane de Felice, présidente de l'association de défense des victimes de maladies professionnelles (Adevimap), l'a rappelé : *"Nous n'avons aucun registre des cancers dans notre bassin d'emploi."*

Les professionnels de santé ne sont pourtant pas aveugles : Patrick Courtin, médecin retraité membre du comité scientifique de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions, rappelait dans son intervention *"la prévalence semblant anormalement élevée sur notre territoire de cancers, de maladies cardiovasculaires et respiratoires, l'explosion des maladies chroniques et les malformations néonatales en hausse [...], maladies qui pourraient être en lien avec les pollutions."*

Et de mettre en avant *"l'omerta qui semble exister dès que l'on aborde ces questions sensibles."*

Le docteur Pierre Souvet, cardiologue qui a travaillé 35 ans à Vitrolles et Marignane et qui préside l'association Santé environnement France, n'a pas la langue dans sa poche.

## Des normes pas toujours protectrices

Ce postulat, il le pourfend. *"Dans les écoles françaises, il y a une valeur limite pour la présence de plomb dans l'eau. Aux États-Unis, c'est zéro."*

Autre exemple ? Le cadmium. Présent dans le tabac, dans l'air - *"200 à 300 kilos de cadmium partent dans l'air chaque année à Fos"* - il l'est aussi dans notre alimentation, notamment le blé, via les engrais phosphatés que la France achète à l'étranger.

Près d'un adulte sur deux et 18 % des enfants présentent une surimprégnation au cadmium. *"On est dans les plus forts. Il n'y a que la Corée qui nous bat."* En réponse, l'État a proposé à l'automne de diminuer la teneur en cadmium de 60 à 40 mg par kilo d'engrais, quand les autorités sanitaires préconisent de ne pas dépasser les 20 mg.

Et alors que le **cadmium**, perturbateur endocrinien, est fortement suspecté de jouer un rôle dans l'actuelle multiplication des cas de cancer du pancréas.

Ce qui bloque ? *"C'est le ministère des Affaires étrangères. Il ne faut pas froisser un partenaire commercial."* Le médecin insiste : *"Il faut faire moins de malades. Une politique publique est plus efficace qu'un cardiologue."* Pourtant : *"Sur 313 milliards d'euros de dépenses de santé seuls 200 millions sont financés par le ministère. Le niveau n'est pas adéquat."*

Faire moins de malades, c'est aussi depuis 20 ans la lutte de l'Adevimap. La reconnaissance de ces pathologies relève du parcours du combattant, rappelait à la tribune Christiane de Felice, présidente de l'association. Résultat : leur nombre est sous-estimé en France. Pourtant, *"100 000 victimes de maladies professionnelles sont attendues d'ici 2050, et on ne parle pas des maladies environnementales, alors qu'on commence à en voir, même si on n'est pas une grosse association."* L'an dernier, le Département, qui donnait 10 000 &euro; par an à l'Adevimap, a réduit sa subvention de 3 000 &euro;.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/les-polluants-eternels-sont-partout-l-institut-ecocitoyen-de-fos-sur-mer-va-analyser-le-sang-de-450-personnes-2955689.html>



**L'institut écocitoyen de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) se penche sur les PFAS, ces polluants éternels qui se sont infiltrés dans notre quotidien, remontant le courant de l'actualité jusqu'à l'Assemblée nationale. Une étude d'impact sur la santé des populations est en cours entre la vallée de la chimie à Lyon et le pourtour de l'étang de Berre.**

À Fos-sur-Mer, [l'Institut écocitoyen](#) travaille en toute discrétion depuis 2023 sur ces polluants éternels, qui ont animé [les récents débats parlementaires](#).

Accusés d'empoisonner notre quotidien, les [PFAS \(poly et perfluoroalkylés\)](#), ont été révélés au grand public par des journalistes d'investigation, puis pointés du doigt par la militante écologiste Camille Étienne.

[Leur étude approfondie](#) est désormais aux mains des scientifiques de cet organisme indépendant. France 3 Provence-Alpes a visité son laboratoire, niché dans le ventre de l'une des plus grosses zones industrielles et portuaires d'Europe.

## Une palette d'effets nocifs sur la santé

Maxime Jeanjean est l'épidémiologiste environnemental de l'Institut écocitoyen. C'est lui qui conduit, depuis plusieurs mois déjà, le [programme PERLE](#), épaulé par Julien Dron, chercheur en chimie et spécialiste de la pollution atmosphérique.

Dans ce laboratoire, pas de recherche fondamentale, mais de la collecte et de l'analyse de données in situ. L'institut regroupe plusieurs disciplines scientifiques autour de l'environnement et de la santé, "on peut taper dans tous les coins, de l'écotoxicologie des sols, à la pollution de l'air, en passant par la [bio surveillance humaine](#), avec beaucoup de prélèvements et d'interprétations", expliquent-ils d'une même voix.

À l'été 2023, [le scandale des PFAS fait surface](#) à Lyon, porté par des journalistes d'investigation, révélant que les organismes des riverains de Pierre-Bénite sont contaminés par des polluants éternels. L'Institut écocitoyen est alors saisi du dossier par des associations. "Par la suite, la militante Camille Etienne s'est faite le porte-étendard de cette question", explique Julien Dron, "au travers d'un reportage de 45 minutes et c'est vrai, beaucoup de jeunes ont vu ça", ce qui a soulevé une vague d'[écoanxiété](#).

Maxime Jeanjean confirme la présence dans les réunions publiques "de jeunes parents avec des enfants en bas âge, très inquiets". Et cela s'explique "par la palette d'effets sur la santé, qui cible les classes d'âge les plus basses et les plus vulnérables", selon l'épidémiologiste. "Les PFAS provoquent [des pathologies de type cancers](#) ou problèmes thyroïdiens, mais aussi des troubles de la reproduction et du développement de l'enfant. Les femmes enceintes comme les personnes âgées sont, elles aussi, fortement impactées".

L'enjeu de cette étude sur ces substances toxiques dites "éternelles" sera donc de préciser [le lien entre pollution et santé](#), lequel n'est pas encore assez documenté.

## L'éternité, qu'est-ce que c'est ?

"Le terme 'polluant éternel' est un peu marketing" alerte Julien Dron, "il faut distinguer de quel milieu on parle". Maxime Jeanjean complète : "Chez les humains, les PFAS sont supposés être excrétés et l'homme de toute façon n'est pas éternel. Dans l'environnement, soit la molécule ne se dégrade pas et se stocke, soit elle va se dégrader de plus en plus petit, et là, c'est de l'ordre de milliers d'années".

"Ces polluants éternels sont partout", précise Julien Dron. Charriés à travers la planète par les eaux de pluie qui en assurent un "[transport longue distance](#)", ils se disséminent aussi par le biais de la chaîne alimentaire. C'est un principe chimique qui confère à ces substances per- et polyfluoroalkylées, leur caractère d'éternité, explique Maxime Jeanjean, leur "liaison carbone fluor qui ne se dégrade pas et explique leur extrême stabilité".

L'ultra résistance de ces composés chimiques les rend certes faiblement biodégradables, mais en a fait leur principal atout séduction aux yeux des industriels. Pour preuve, Maxime Jeanjean rappelle que leur toxicité n'est pas nouvelle, révélée dans les années 1950 avec [le scandale Du Pont, avec la production de Teflon aux Etats-Unis](#), qui avait pourtant connu un retentissement mondial.



À l'Institut écocitoyen, le "frigo" du laboratoire renferme des échantillons d'eau de rivières comme la Cadière ou l'Arc dont les chercheurs étudient la teneur en micro plastiques. ● © FTV/ Laure Bolmont

Par ailleurs, les PFAS viennent s'additionner à d'autres polluants éternels, découverts bien avant, tels que [le PBC](#) (interdit en 1987), le mercure ou la radioactivité et qui restent, eux aussi, présents dans l'environnement malgré les interdictions qui les frappent.

**“ La toxicité de ces produits, connue depuis les années 1950, a été passée sous silence par les industriels, parce qu'ils sont... super ! Leurs propriétés ignifuges ou déperlantes, leur résistance aux fortes chaleurs ou à la graisse les rendent irremplaçables. ”**

Maxime Jeanjean, épidémiologiste environnemental du programme PERLE  
France 3 Provence-Alpes

## "Se mobiliser collectivement rassure"

Les deux scientifiques nous entraînent dans leur petit laboratoire où des chercheurs passent à la loupe l'écotoxicité, à travers des échantillons de toutes sortes : lichens, sable, eau de rivière, etc. L'institut écocitoyen porte bien son nom. Cette association est née en 2010 sous la pression citoyenne. À l'époque, avec l'arrivée de l'incinérateur de Marseille sur la commune de Fos et du [terminal méthanier](#) sur la plage, la pilule a du mal à passer chez les riverains.

Ils réclament alors des données scientifiques pour évaluer l'impact [des pollutions industrielles](#) sur leur santé et sur l'environnement. Mais aussi pour argumenter face aux industriels et aux collectivités. L'institut est créé pour garantir autonomie et indépendance vis-à-vis des pouvoirs politique et économique, "*même si l'indépendance financière n'existe pas*", glisse Julien Dron, qui rappelle que l'association vit de subventions et que la pression budgétaire n'épargne pas l'équipe.



Mais cet institut reste animé par et pour les citoyens, [c'est dans son ADN](#). Avec le programme PERLE, et comme pour chaque étude, des ateliers collaboratifs permettront aux habitants de formuler leurs attentes et leurs questions, mais aussi de faire des recommandations aux scientifiques de l'Institut.

L'enquête s'adossera à celle de [Santé Publique France](#) menée à l'échelle nationale qui autorisera une comparaison des données.

*"Face à la chape d'écoanxiété, se mobiliser collectivement rassure", conclut Maxime Jeanjean, "parce que tout débat éclairé nécessite de la nuance et que pour avancer, rien ne sert de créer, de la suranxiété."*

<https://mediavivant.fr/aller-plus-loin/polluants-eternels-une-enquete-participative-pour-mieux-les-cer->

**GOLFE DE FOS**

# Polluants éternels: une enquête participative pour mieux les cerner

L'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos-sur-Mer lance une grande étude sur les Pfas, ces «polluants éternels» au cœur du débat politique.

Publié le 1 Mai 2024 · Dernière mise à jour le 1 Mai 2024 à 17h35.

Partager 



*Dans la zone de Fos-Istres des habitants ont prêté leurs robinets en avril pour mesurer la présence de polluants éternels dans l'eau. Crédit: IECP*

Faut-il interdire les Pfas, ces composés «magiques» mais quasi indestructibles? [L'Institut écocitoyen \(IECP\) de Fos-sur-mer](#) ne souhaite pas répondre à cette question, mais donner aux décideurs politiques «*tous les arguments scientifiques pour savoir quoi faire*», explique Philippe Chamaret, son directeur. L'IECP, qui associe citoyens et élus à la démarche scientifique depuis 2010, agit toujours «*à l'écoute de l'expression des citoyens*». Il s'est emparé du sujet des [Pfas](#), cette classe de molécules très prisée pour leur résistance à la chaleur notamment, quand il est apparu «*brutalement, chez des habitants de la métropole de Lyon*».

Sollicitée en 2022 par des habitants très inquiets après une série d'enquêtes journalistiques révélant [une pollution d'ampleur](#) dans la «Vallée de la chimie» où des industriels comme Arkema manipulent des Pfas, la métropole lyonnaise a missionné l'IECP pour son expertise.

En effet, dans la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-mer, l'IECP a été parmi les précurseurs pour mener des diagnostics de pollution, toxicologie des polluants, et croiser les données avec les pathologies des habitants, pour tenter d'analyser au mieux le risque sanitaire des industries.

L'IECP a ainsi démontré que les habitants de la zone étaient plus exposés qu'ailleurs au plomb notamment. Une surexposition qui peut engendrer de graves problèmes de santé, notamment des cancers, comme l'avait révélé l'enquête sur scène «[Golfe de Fos, les habitants se révoltent contre la pollution](#)».

### **Impliquer les personnes interrogées**

À Lyon, l'IECP va mener une étude de bio-imprégnation humaine, c'est-à-dire réaliser des prélèvements sanguins notamment, pour observer l'effet des Pfas rejetés dans l'air, le sol et l'eau de la vallée de chimie, sur les personnes. «*Tout l'intérêt de l'étude participative, pointe Philippe Chamaret, c'est que les gens n'attendent pas passivement les résultats: dès sa conception ils sont impliqués, on n'arrive pas avec un protocole tout fait, on adapte la méthode à leurs réflexions, encore plus là, sur un terrain qu'on ne connaît pas*».

Associés dès 2023 via des ateliers, les habitants volontaires se prêteront à ces prélèvements pour évaluer la persistance des Pfas dans l'environnement, dans un territoire qui en rejette massivement. Les résultats seront comparés avec ceux d'habitants de Fos, «*un territoire qui n'est pas vierge de Pfas, du fait notamment de la combustion de déchets et d'hydrocarbures, mais qui y est moins exposé quand même*». Des équipes médicales comme les hospices civils de Lyon seront ensuite associés au projet pour évaluer l'impact médical des polluants.

Les députés ont approuvé en avril en première lecture [une proposition de loi](#) écologiste visant à restreindre en France la fabrication et la vente de produits contenant des PFAS, mais le débat n'est pas tranché: le texte doit encore passer être approuvé au Sénat.

Son champ d'application est contesté: les ustensiles de cuisine, dont les revêtements anti-adhésifs contiennent des Pfas, ont pour le moment été écartés du texte de loi. Ce débat parlementaire, estime Philippe Chamaret, «*met un enjeu sur la recherche à produire, qui est là pour doter les élus d'arguments scientifiques*». L'idée d'une telle étude, «*très onéreuse*», explique-t-il, est aussi de pouvoir l'utiliser au service d'autres territoires ensuite.

Fin mars, les six gestionnaires des zones naturelles concernées, chargés par la puissance publique (Etat ou région) de veiller à la préservation de ces espaces naturels exceptionnels, ont officiellement marqué leur opposition à ce projet. Ils « soutiennent pleinement l'ambition de transition énergétique et de décarbonation des activités industrielles afin de lutter contre le changement climatique ». Mais pas à n'importe quel prix. « Il est essentiel que cette transition énergétique, qui passe non seulement par le développement d'énergies renouvelables et décarbonées, mais aussi par plus de sobriété et d'efficacité énergétique, n'aille pas à l'encontre de la transition écologique dans son ensemble. Pour cela, elle doit garantir la préservation des patrimoines naturels, écologiques et paysagers, ainsi que la qualité de vie des citoyens. »

### **« Menace pour de nombreuses espèces migratrices »**

Quelle que soit la variante choisie, « le projet a de très fortes probabilités d'induire des impacts directs ou indirects majeurs sur des espaces protégés ». Qu'il s'agisse des habitats naturels des animaux ou des risques de collision, il met en danger de nombreuses espèces protégées et menacées. Telles que l'outarde canepetière, le ganga cata, l'aigle de Bonelli, le butor étoilé, ainsi que de nombreuses autres espèces de gros oiseaux rares ou emblématiques de la Camargue (aigle criard, grue cendrée, flamant rose, spatule blanche, cigognes blanche et noire, oies et canards).

« Le projet se situe sur des voies de migration d'importance internationale, et constitue une menace pour de nombreuses espèces migratrices ainsi que pour les continuités écologiques. Par ailleurs, les espaces protégés gérés par nos organismes sont situés de part et d'autre du Rhône, générant de nombreux déplacements d'espèces [...] et augmentant par conséquent les risques de collision sur un ouvrage aérien tel que celui projeté », reprennent les gestionnaires.

### **« Si l'Etat veut une ZAD en pays d'Arles, c'est ce qui va se passer »**

Pour eux, comme pour de nombreux élus présents dimanche à la manifestation à Beaucaire, « les alternatives n'ont pas été étudiées de manière satisfaisante, ni en matière de technologie (câbles enterrés ou sous-fluviaux), ni en matière de production énergétique (production sur des sites déjà artificialisés...) ».

<https://marsactu.fr/a-fos-sur-mer-linspection-du-travail-epingle-une-nouvelle-fois-arcelormittal/>

## À Fos-sur-Mer, l'inspection du travail épingle une nouvelle fois ArcelorMittal

ENQUÊTE par Nina Hubinet le 7 Mai 2024 ● 1

**Les ouvriers de l'aciérie d'ArcelorMittal à Fos ne sont toujours pas correctement protégés, selon un nouveau courrier de l'inspection du travail que Marsactu et Disclose se sont procuré. À quelques exceptions près, l'industriel, sponsor des JO, n'a pas tenu les engagements pris en juillet dernier, lorsque la fermeture de l'aciérie avait été ordonnée.**

C'était un coup de poing sur la table retentissant : le 19 juin 2023, l'inspection du travail avait requis la fermeture de l'aciérie du site d'ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, en raison de la sur-exposition de ses salariés et sous-traitants à des particules fines et produits cancérigènes. Saisi par la multinationale, le tribunal administratif avait annulé début juillet cette décision d'une fermeté inédite, arguant qu'elle entravait "la liberté du commerce et de l'industrie". ArcelorMittal s'était malgré tout engagé à mettre en œuvre un plan d'action pour protéger les salariés et sous-traitants exerçant dans l'aciérie.

Le courrier adressé à l'entreprise par l'inspection du travail le 22 avril 2024 s'inscrit dans le cadre du suivi de ce plan d'action. Le 7 février dernier, ses représentantes ont effectué une visite nocturne inopinée à l'aciérie. Les 20 pages du courrier décrivent la situation constatée ce jour-là en divers points de l'aciérie, et formule des "observations" à l'attention de la direction du site. À part une amélioration sur un point précis, les inspectrices s'étonnent que les mesures détaillées dans le plan d'action de juillet ne soient toujours pas mises en œuvre, à l'inverse de ce qui était prévu dans ce document signé par les deux parties.

Le seul point positif du courrier porte sur le remplacement de la cendre de balle de riz, produit contenant de la silice cristalline, un cancérigène avéré, et manipulé par les travailleurs de l'aciérie jusqu'à l'été 2023. À sa place, sont utilisés désormais deux autres produits, le p-panisol-o et le rhyolite. "Cette initiative constitue une étape vers la réduction de l'exposition des travailleurs", saluent les inspectrices, tout en rappelant que la recherche de substitution des produits dangereux est une obligation de l'employeur. Elles demandent donc à l'industriel d'expliquer pourquoi il ne peut pas remplacer, de la même manière, les autres composés chimiques dangereux auxquels les travailleurs de l'aciérie sont exposés.



L'intérieur de l'aciérie, avec des sols couverts de poussière. (Photo : DR)

Plomb, silice, nickel, phénol, phosphore blanc, aluminium, xylène... Ce sont en effet pas moins de 13 produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et 16 agents chimiques dangereux (ACD) qui ont été identifiés à l'aciérie par un bureau d'études en juillet 2023, à la faveur d'une campagne de relevés ordonnée par l'inspection du travail. Le document d'évaluation des risques d'ArcelorMittal reste cependant lacunaire d'après les inspectrices : il ne dit pas précisément quel poste de travail expose à quels composés chimiques, et les mesures de prévention sont pour certaines "insuffisantes ou insuffisamment détaillées" soulignent-elles.

## TRAVAILLEURS SANS MASQUES

De la même manière, le courrier reproche à l'entreprise de ne pas avoir mis en place un système de captation efficace des poussières, ni aménagé de sas entre les espaces pollués de l'aciérie et les "locaux" — bureaux, salles de réunion ou salles de commande informatique où les salariés travaillent sans masques ni habits de protection. "Des travailleurs étaient en train de travailler ou de se restaurer dans ces locaux, alors que nous avons constaté la présence de fortes odeurs chimiques ainsi que des poussières blanches ou noires, similaires à celles présentes dans l'aciérie, sur le sol et les équipements de travail tels que les ordinateurs, claviers, chaises, etc", notent ainsi les inspectrices.

**Lors de notre contrôle, nous avons constaté 6 salariés ne portant pas de masques, 3 avec des FFP3 et 2 avec des Abek P1 manifestement encrassés.**

### Extrait du courrier

l'inspection du travail que tous les salariés étaient désormais équipés des masques ventilés, indispensables pour les protéger efficacement dans cet environnement très pollué. "En outre, sur les 23 salariés interrogés, 7 n'ont pas pu nous fournir de réponses concernant le changement des filtres (quand et comment les changer) alors que certains filtres étaient noirs et encrassés", pointe encore le courrier, qui précise que des mégots de cigarettes et des verres ont été observés dans les espaces où les travailleurs ne sont pas censés retirer leur masque. Or, il est de la responsabilité de l'employeur de faire respecter les consignes de sécurité par ses employés.

Cerise sur le gâteau, dans les espaces où ils sont obligatoires, les salariés ne portent pas toujours de masques, ou pas les bons. "Lors de notre contrôle, nous avons constaté 6 salariés ne portant pas de masques, 3 avec des FFP3 et 2 avec des Abek P1 manifestement encrassés", souligne le courrier, alors qu'ArcelorMittal avait affirmé à

Après cette inspection peu favorable à ArcelorMittal, le directeur du site de Fos, Bruno Ribo, a demandé un entretien avec les inspectrices. Celui-ci a eu lieu le 21 mars, en présence de l'avocat de l'entreprise et de la directrice juridique France de l'inspection du travail. Mais les explications fournies par le patron de l'usine n'ont, semble-t-il pas convaincu l'inspection du travail, qui a fait parvenir à l'entreprise, en même temps que ce courrier du 22 avril, une mise en demeure, lui ordonnant de mettre en place dans un délai de 8 mois, *“un dispositif efficace de captation à la source des substances dangereuses ou gênantes émises sous forme de gaz, vapeurs, aérosols, solides ou liquides au cours du processus transformation de la fonte issue des hauts fourneaux en acier”*.



## **MOBILISATION EN VUE**

Ce nouveau rappel à l'ordre va-t-il, plus que la menace de fermeture du site de l'été 2023, pousser la multinationale à prendre les mesures nécessaires dans l'aciérie de Fos pour protéger réellement la santé de ses salariés ? Le sidérurgiste réfute tout retard, préférant mettre en avant les avancées des derniers mois. *“Un programme de nettoyage régulier et permanent par zone est en place et fait suite à la première phase de nettoyage intensif pour la réduction des poussières”*, fait savoir à notre partenaire *Disclose* son service de communication, en contradiction avec les observations faites en février par l'inspection du travail. *“Le plan de création ou remise en état des lignes d'aspiration”* des poussières est également *“très avancé”*, ajoute ArcelorMittal, affirmant par ailleurs que *“conformément au calendrier, deux tiers des sas à créer ont été construits”*. Pour autant, les délais de réalisation des différents travaux définis dans le plan d'action sont expirés, d'après l'inspection du travail.

Si ArcelorMittal semble de nouveau mettre à l'épreuve la patience des inspectrices du travail, celle des habitants et des habitantes des régions affectées par les pollutions et autres dégâts causés par l'industriel (et décrits par notre partenaire *Disclose*) atteint ses limites. Venu-es du Brésil, du Mexique, du Libéria ou d'Afrique du Sud, comme de Fos-sur-mer, ils et elles manifesteront ce mardi devant l'entrée de l'usine de Fos pour exiger que la multinationale, sponsor des Jeux Olympiques, respecte la réglementation environnementale comme les droits des populations, dans les différents pays où elle est impliquée.

<https://marsactu.fr/bref/pollution-a-fos-la-cour-dappel-daix-relande-laction-judiciaire-des-riverains/>

## Pollution à Fos : la cour d'appel d'Aix relance l'action judiciaire des riverains

RELANCE

BREF

le 16 Mai 2024  0

La cour d'appel d'Aix-en-Provence vient de rendre ce 16 mai son arrêt dans le dossier qui oppose les industriels de Fos-sur-mer (ArcelorMittal, Esso, Kem One et DPF) à sept riverains pour troubles anormaux du voisinage causés par la pollution. Contrairement aux jugements rendus en première instance, la juridiction d'appel a estimé que les procédures engagées par les habitants étaient non prescrites et donc bien “recevables”, lit-on dans l'arrêt. C'est pourquoi elle prend la décision de mandater un expert. Celui-ci devra déterminer si les industriels peuvent bénéficier d'une immunité ou si, comme le soutiennent les riverains, celle-ci doit être levée pour cause de non-respect des normes environnementales.

Dans un communiqué, l'Association fosséenne de défense de l'environnement (ADPLGF) et son avocate Julie Andreu veulent “saluer” cette décision, qui permet de relancer le dossier. Néanmoins, ils “regrettent” que la désignation d'un expert “reporte l'examen du fond de l'affaire”, dans la mesure où le rendu de l'expertise est fixé au 30 septembre 2025.



<https://www.lefigaro.fr/marseille/la-justice-ordonne-une-expertise-dans-le-proces-entre-les-usines-polluantes-de-fos-sur-mer-et-leurs-riverains-20240516>

# La justice ordonne une expertise dans le procès entre les usines polluantes de Fos-sur-Mer et leurs riverains

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 16/05/2024 à 17:18

[Copier le lien](#)



Écouter cet article

00:00/02:47



Des riverains mènent un bras de fer judiciaire contre plusieurs usines polluantes de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. *Manon Cruz / REUTERS*

**Des riverains poursuivent en justice plusieurs usines polluantes de Fos-sur-Mer comme Esso ou ArcelorMittal pour troubles anormaux du voisinage. Ils évoquent notamment un préjudice d'anxiété.**

La Cour d'appel d'Aix-en-Provence a ordonné jeudi une expertise dans la procédure pour «*troubles anormaux du voisinage*» intentée par des riverains contre plusieurs usines polluantes de la zone industrielle de Fos-sur-Mer.

Les plaignants avaient fait appel d'une décision rendue en 2022 les déboutant de leurs plaintes. Le tribunal avait en effet estimé en première instance que les nuisances causées par cette immense zone industrielle au nord de Marseille, un des sites les plus polluants et émetteurs de gaz à effet de serre du pays, étaient «*normales*», car résultant d'un «*choix de société*» sur le développement économique du pays.

Les riverains, qui attaquaient plusieurs entreprises, dont le sidérurgiste ArcelorMittal et le groupe pétrolier Esso ou le fabricant de plastique PVC Kem One, en invoquant notamment un «*préjudice d'anxiété*», avaient alors décidé de faire appel.

## **Une expertise avant de se prononcer sur le fond**

Les juges d'appel ont validé plusieurs points procéduraux, estimant notamment que l'action des plaignants n'était pas prescrite, mais ont ordonné une expertise avant de se prononcer sur le fond du dossier, selon leur arrêt consulté par l'AFP.

Il s'agit notamment «*d'apprécier l'applicabilité de la règle de l'antériorité d'occupation*» qui prévoit en matière de construction qu'une activité professionnelle légale et présente avant qu'un riverain emménage ne peut donner lieu à réparation.

Toutefois, l'application de cette règle suppose que «*ces activités s'exercent en conformité avec les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur et qu'elles se sont poursuivies dans les mêmes conditions*», rappelle la Cour.

## **Expertise attendue avant le 30 septembre 2025**

Or, «*la spécificité des activités exercées et la variété et la technicité des réglementations leur étant applicables justifient de recourir*» à une

expertise pour établir si cette conformité est bien respectée, selon les magistrats. L'expertise devra être rendue «*avant le 30 septembre 2025*» indique la Cour.

Dans un communiqué, les plaignants «*saluent la volonté de la Cour de cerner au mieux les tenants et aboutissants*» mais «*regrettent*» que cette expertise «*reporte l'examen du fond de l'affaire au plus tôt au dernier semestre de 2025*». Ils soulignent que leur plainte s'appuie d'ailleurs «*sur des constats de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et des mises en demeure du préfet actant du non-respect récurrent de la réglementation*», par certains de ces sites industriels.

En plus de cette procédure civile, la justice est également saisie d'une plainte pénale contre X pour «*mise en danger de la vie d'autrui*» pour la pollution industrielle à Fos. Cette autre procédure regroupe quelque 300 plaignants.

<https://reporterre.net/Air-walk-de-Port-de-Bouc-a-Fos-sur-Mer-Bouches-du-Rhone>

# Air walk, de Port-de-Bouc à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône)

Date

Le samedi 8 juin 2024

<https://bureaudesguides-gr2013.fr/a...> ↗

---

## Mesurer la qualité de l'air à travers l'observation des lichens...

La qualité de l'air est un enjeu majeur du développement des territoires, compte tenu du lien entre les expositions aux polluants atmosphériques et l'état de santé des populations.

L'Institut Écocitoyen (IECP) conduit depuis 2011 un suivi de la pollution atmosphérique par l'étude et l'analyse des lichens, on parle de biosurveillance lichénique. Un tel suivi permet une approche complémentaire aux analyses instrumentales réalisées par les acteurs scientifiques ou le réseau de surveillance de la qualité de l'air.

Les résultats de ce projet montrent concrètement les niveaux d'exposition (bioaccumulation) et l'impact à long-terme des polluants atmosphériques sur la communauté lichénique (bioindication), sur une échelle géographique étendue. La première campagne d'étude, conduite en 2011, a tout d'abord concerné les zones proches des principaux émetteurs de pollution, notamment les villes de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Aujourd'hui, c'est un suivi trisannuel qui est organisé sur la totalité du territoire métropolitain.

### MARCHES SENSIBLES

Le GR2013 comporte des stations d'observation lichénique appartenant au réseau de biosurveillance de la qualité de l'air développé par l'Institut Ecocitoyen. Ce réseau a permis de produire une cartographie des cumuls d'expositions aux polluants atmosphériques et d'évaluer leurs impacts sur la biodiversité lichénique. Des citoyens volontaires, formés aux méthodes

d'observations, participent à cette biosurveillance de la qualité de l'air (Observatoire citoyen de l'environnement – VOCE).

Depuis 2022, des parcours sont imaginés par le Bureau des guides et les chercheurs de l'IECP avec des artistes invités. Ces balades permettent de découvrir les méthodes de biosurveillance, de rencontrer des habitant•es impliqué•es tout en partageant des pratiques sensibles et des récits territoriaux proposés par les artistes.

Côme di Meglio, artiste plasticien a ainsi contribué à l'activation de 4 parcours (Saint Victoire, Arbois, Marseille, La Nerthe). Vous pouvez retrouver le carnet Inspirations Lichéniques qui accompagnait ces marches.

En 2024, c'est le collectif SAFI qui prend le relais avec deux nouveaux parcours à proximité de l'Etang de Berre et de Fos-sur-Mer, des récits et des outils pour plonger dans l'invisible de l'air et dans les étonnantes histoires du lichen.

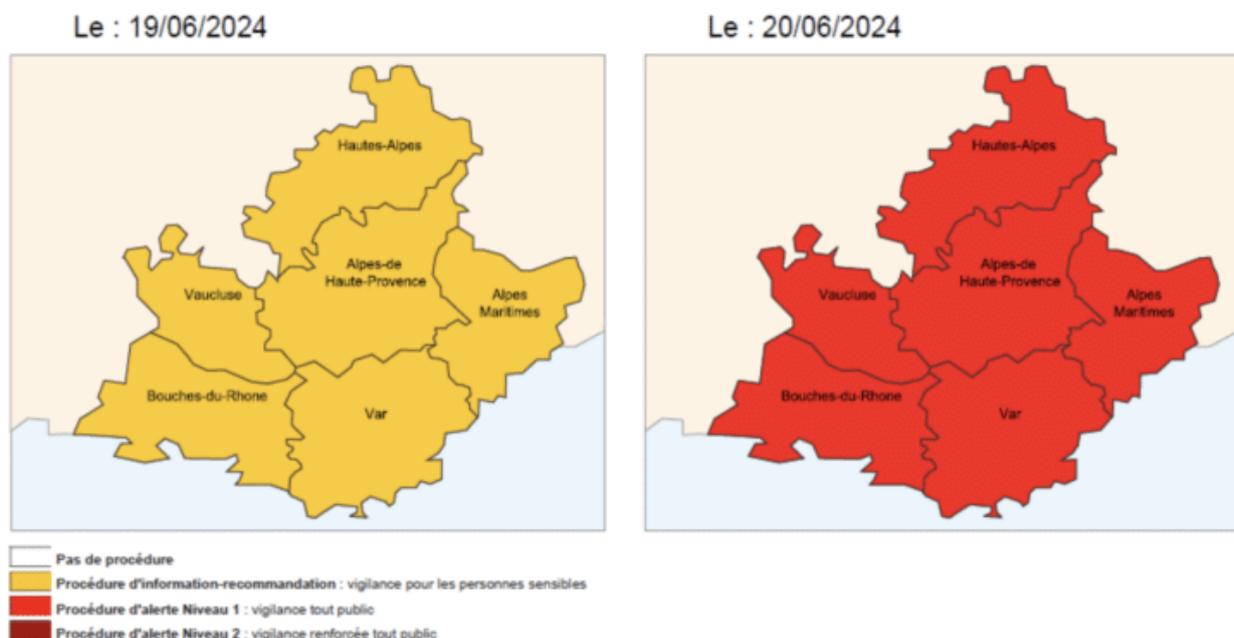
Au printemps, deux balades permettront de partager la recherche en cours des artistes. Partage d'histoires et de pratiques sensibles, test d'outils, nous vous proposons de contribuer à cette conversation originale, qui aboutira à l'automne à un livret à destination des enseignants, clubs de randonnées, associations...

Le samedi 12 octobre 2024, les 6 balades seront proposées simultanément à l'occasion de la Journée mondiale de l'air.

<https://gomet.net/episode-de-pollution-aux-particules-fines-la-region-sud-passe-en-alerte-de-niveau-1/>

## Épisode de pollution aux particules fines : la région Sud passe en alerte de niveau 1

par [La rédaction](#) · 20 juin 2024 à 15h14 (modifié le 20 juin 2024 à 19h39)



Crédit : Préfecture

L'intégralité de la région Sud passe jeudi 20 juin en alerte de niveau 1 pollution en raison d'une « *augmentation des concentrations en particules fines* », annonce la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Dans un communiqué diffusé mercredi 19 juin la préfecture annonce l'abaissement de 20 km/h des limitations de vitesse sur les routes nationales. Ont également été annoncées une diminution de la vitesse des navires ainsi que leur raccordement en électricité à quai.

La préfecture demande de limiter les déplacements et de privilégier les mobilités propres dans le but d'améliorer la qualité de l'air. Elle rappelle également les conséquences délétères que peuvent avoir ces pics de pollution sur la santé, notamment celle des personnes vulnérables.

Cet épisode de pollution est dû à l'arrivée depuis avant-hier soir d'une « *importante masse d'air chargée en poussières désertiques* », précise la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur. La situation devrait revenir à la normale vendredi 21 juin, selon l'observatoire de la qualité de l'air, [AtmoSud](#).

<https://marsactu.fr/bref/polluants-250-salaries-et-sous-traitants-darcelormittal-devant-les-prud-hommes/>

## Polluants : 250 salariés et sous-traitants d'ArcelorMittal devant les prud'hommes

EXPOSITION

BREF

le 14 Juin 2024  0

Ils sont plus de 250. L'avocate spécialisée en droit de la santé et de l'environnement Julie Andreu s'apprête à déposer devant le conseil de prud'hommes de Martigues 250 requêtes contre ArcelorMittal. Les salariés et sous-traitants de l'industriel basé à Fos qu'elle représente escomptent ainsi dénoncer les conditions de travail auxquelles ils sont confrontés. Plus précisément, c'est l'exposition aux polluants qui est mise en avant dans cette procédure, avec la notion de préjudice d'anxiété.

Pour ce faire, l'avocate se base sur une récente mise en demeure de l'aciériste par l'inspection du travail. Cette dernière pointait il y a un an, entre autres, *“les valeurs limites d'exposition professionnelle largement dépassées, les poussières agglomérées envahissant les installations, l'absence de mesures de protection individuelles et collectives”*, indique un communiqué de Julie Andreu. Elle se rendra donc avec une délégation de cinq salariés, soutenue par la CGT, au tribunal lundi pour déposer ses requêtes. D'autres pourraient suivre.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/fos-sur-mer/c-est-une-action-inedite-dans-la-region-250-salaries-et-sous-traitants-d-arcelmittal-veulent-faire-re->



## Ces salariés et sous-traitants de l'aciériste de Fos-sur-mer dénoncent leurs conditions de travail et leur exposition aux polluants, ils demandent la reconnaissance du préjudice d'anxiété.

Ils dénoncent une sur-exposition à des particules fines et des produits cancérigènes. Tous travaillent ou ont travaillé chez ArcelorMittal à Fos-sur-mer. Ce lundi 17 juin, une délégation s'est présentée devant le Conseil des prud'hommes à Martigues pour porter les requêtes de 250 salariés et sous-traitants qui veulent faire reconnaître un préjudice d'anxiété, liée aux conditions de travail. Ils pointent de nombreux dysfonctionnements au sein de l'entreprise, concernant notamment la protection des ouvriers à l'exposition à des produits toxiques, les cancérigènes mutagènes reproductifs (CMR).

*"C'est une action inédite dans la région, et importante", a expliqué à France 3 Provence-Alpes Me Julie Andreu, leur avocate. On espère que cette action devant le conseil des prud'hommes va un petit peu de nouveau pointer du doigt les difficultés rencontrées par les salariés et que la société prenne ses responsabilités et agisse".*

**“ Il est important aujourd'hui que les salariés agissent pour que les conditions de travail de demain s'améliorent. ”**

Me Julie Andreu, avocate  
France 3 Provence-Alpes

## Les salariés demandent 35 000 euros de réparation chacun

Deux syndicats soutiennent les salariés dans cette procédure. Ils dénoncent l'attitude désinvolte de la direction d'ArcelorMittal, malgré des mesures de protection prises récemment. *"Aujourd'hui, on a une exposition qui a été avérée, même si des mesures ont été mises en place, elles ne sont pas à la hauteur des expositions et des produits cancérigènes notamment sur la polyexposition de tous ces produits"*, estime Olivier Delot, élu CGT CSE ArcelorMittal Fos-sur-mer. Cette action en justice pourrait permettre aux salariés de reconnaître un préjudice d'anxiété qui ouvre droit à une indemnisation. Ils demandent 35 000 euros en réparation.

*"Des salariés ont quitté la société et aussi des anciens, qui essaient de faire reconnaître ça, qui sont malades, et qui essaient de faire valoir leurs droits"*, indique Nordine Laimeche, délégué du syndical CFDT ArcelorMittal Fos-sur-mer. *"On sait très bien qu'aujourd'hui les maladies ne sont pas encore intervenues compte tenu de ces expositions récentes, mais dans l'avenir, dans quelques années en effet, on pourrait avoir de nombreuses pathologies d'origine professionnelle"*, souligne par ailleurs Me Andreu.

## Des mises en demeure de l'inspection du travail

En février dernier, l'inspection du travail a fait une visite sur le site fosséen et constaté des fumées et des vapeurs flottant dans l'air dans certaines parties de l'usine et dans d'autres endroits, la présence excessive de poussières, y compris dans les bureaux et les salles de contrôle. Deux mises en demeure ont été adressées à la direction pour demander l'aération et l'assainissement des locaux. ArcelorMittal indique avoir mis en œuvre un plan de protection composé de 80 actions, donnant "déjà des résultats positifs". Concernant les mises en demeure, un recours a été déposé auprès du directeur régional du travail.

En juin 2023, [l'inspection du travail avait déjà requis la fermeture de l'usine de Fos-sur-mer](#), en raison de niveaux d'exposition trop élevés des salariés à des produits toxiques et des poussières, ainsi que de mesures de protection "insuffisantes".

<https://www.laprovence.com/article/faits-divers-justice/37525420193993/pollution-a-arcelormittal-a-fos-250-requetes-deposees-aux-prud-hommes>

## Pollution à ArcelorMittal à Fos : 250 requêtes déposées aux prud'hommes

Par **Jolan ZAPARTY**

Publié le 18/06/24 à 07:58 - Mis à jour le 18/06/24 à 08:27



L'avocate Julie Andreu défend les 250 salariés, aux côtés de la CGT et de la CFDT d'ArcelorMittal.

**S'appuyant sur une nouvelle mise en demeure de l'aciérie de Fos-de-Mer par l'Inspection du travail, 250 requêtes de salariés ont été déposées par la CGT et leur avocate pour faire reconnaître le préjudice lié à leur exposition à des substances toxiques.**

Aux côtés de Me Julie Andreu, une délégation syndicale de la CGT d'**ArcelorMittal**, associée à la CFDT, était réunie lundi 17 juin au matin devant le tribunal des prud'hommes de Martigues pour une démarche en justice inédite et d'ampleur visant la multinationale de l'acier.

Ce lundi 17 juin, l'avocate a déposé les requêtes de plus de 250 salariés de la société et sous-traitants d'ArcelorMittal Fos qui demandent "*réparation de leur préjudice d'anxiété*", après leur **exposition à de nombreux produits dangereux**, dont plus d'une trentaine reconnus comme cancérogènes.

Pour rappel, le dépassement des seuils réglementaires sur les émissions polluantes du site avait déjà été constaté en juin 2023 par l'Inspection du travail qui avait alors **ordonné la suspension temporaire de l'activité de l'aciérie**. Un arrêté suspendu en juillet 2023 par le tribunal administratif de Marseille pour des raisons de procédure et au vu des engagements pris par ArcelorMittal pour mener un plan d'action destiné à améliorer les conditions de travail des salariés.

## "Ce qu'on pointe du doigt, c'est une impunité totale de l'industriel"

*"Ce qu'on pointe du doigt, vraiment, c'est une impunité totale de l'industriel (...) Le tribunal administratif a annulé la fermeture provisoire mais reconnu les manquements", rappelle Julie Andreu, notant qu'après une nouvelle inspection inopinée menée en avril, "huit mois plus tard, l'Inspection du travail a constaté qu'il n'y avait pas d'amélioration. Au regard d'une nouvelle mise en demeure, les salariés ont donc décidé d'agir, accompagnés de leurs syndicats".*

Porte-parole de la CGT d'ArcelorMittal Méditerranée, Stéphane Martins de Araujo estime intolérable que *"l'entreprise tente encore de gagner du temps sur des plans d'action pour mettre en sécurité la vie des salariés"*, rappelant par ailleurs que *"plusieurs **relevés de pollution**, pourtant obligatoires, n'ont pas été menés par l'entreprise dans l'aciérie du site fosséen entre 2019 et 2022"*.

Et de témoigner *"des systèmes de dépoussiérage et d'aspiration qui ne fonctionnent pas"*, des collègues contraints de travailler au milieu d'épais tapis de poussières cancérigènes. *"On se bat pour faire éradiquer ces substances à la source, pour pouvoir faire en sorte que demain les salariés et les co-traitants soient en sécurité. Nous venons au travail pour faire vivre nos familles, pas pour y perdre la vie."*

## Les seuils explosés de près de 600%

Secrétaire de l'Union locale CGT de Fos, Olivier Dolot regrette que *"l'entreprise tente de minimiser la situation"*, en dépit de **mesures d'émissions polluantes** *"pouvant exploser les seuils de près de 600%"*, et la preuve flagrante de ces dépassements apportée depuis l'été dernier par l'Inspection du travail.

*"Ce n'est pas la CGT qui le dit, c'est le Code du travail !"*, renchérit Stéphane Martins de Araujo pour qui l'objectif de la procédure à Martigues est triple : *"faire acter **l'exposition qu'ont eue les salariés**, réparer un préjudice et faire pression sur l'employeur afin qu'il mette les moyens pour, dès aujourd'hui, supprimer totalement l'exposition de tous les travailleurs qui sont là aujourd'hui et qui seront là demain."*

Après le dépôt des 250 requêtes, l'avocate et les plaignants seront d'abord convoqués par le conseil des prud'hommes en bureau de conciliation. *"Et on verra si Arcelor, qui va constituer un avocat, sera d'accord au stade de la conciliation pour reconnaître ces expositions"*, précise Julie Andreu, *"ou alors, s'ils ne sont pas d'accord il y aura un procès avec une plaidoirie en bureau de jugement"*.

## **Un recours d'ArcelorMittal, qui parle de mises en demeures "prématurées"**

Après la démarche entreprise par 250 salariés de son aciérie de Fos, l'entreprise, dans un communiqué adressé à *La Provence* le lundi 17 juin au soir, ne s'arrête pas sur la reconnaissance ou non du préjudice lié aux émissions polluantes du site, préférant rappeler que *"la santé et la sécurité de toutes les personnes travaillant sur nos sites est la première des priorités de l'entreprise"*. Elle ajoute qu'à Fos-sur-Mer, *"la protection des travailleurs de l'aciérie fait l'objet d'un plan composé de 80 actions, réalisé à 87%, donnant déjà des résultats positifs"*.

Que dit l'industriel sur les deux mises en demeure de l'Inspection du travail ? Pour ArcelorMittal, celles-ci *"apparaissent prématurées tant que le plan d'action est en cours de déploiement et ce, conformément au calendrier. Pour ces raisons, ArcelorMittal Méditerranée a décidé d'introduire un recours auprès du Directeur régional du travail contre ces décisions"*.

<https://maritima.fr/actualites/environnement/region-sud/1952/pollution-atmospherique-la-procedure-dinformation-recommandation-est-activee>

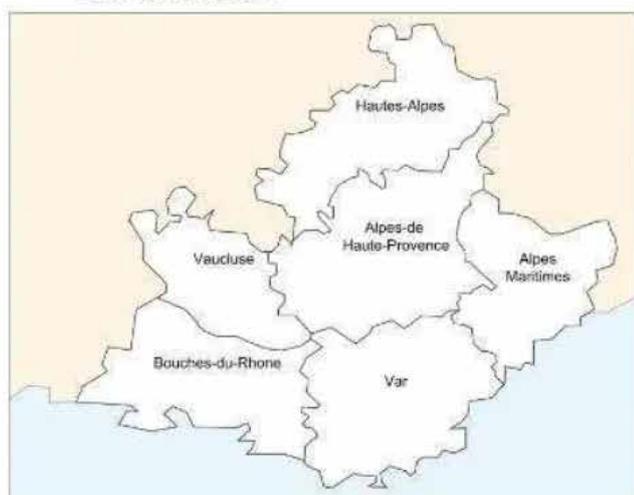
Région sud - Environnement

## Pollution atmosphérique : la procédure d'information-recommandation est activée

2min

### Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 18/06/2024



Le : 19/06/2024



**La région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur connaît un épisode de pollution de l'air qui nécessite le déclenchement d'une procédure préfectorale.**

Un apport de particules désertiques est attendu en cette fin de journée. La qualité de l'air est donc majoritairement dégradée.

Demain, un vent de sud soutenu devrait apporter des particules désertiques sur l'ensemble de la région. Le seuil d'information-recommandation aux particules fines est ainsi déclenché sur tous les départements de la Région Sud.

Prudence, si vous faites partie des personnes "vulnérables" des précautions comme celle d'éviter la pratique d'activités physiques ou sportives intenses en plein air. Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/l-alerte-pollution-aux-particules-fines-de-clenchee-ce-jeudi-en-provence-1067880>

# L'alerte pollution aux particules fines déclenchée en Provence, les limitations de vitesse abaissées de 20 km/h

Le Var et les Bouches-du-Rhône traversent ce jeudi un épisode de pollution de l'air, dû à l'augmentation des particules fines dans la région. Les autorités ont lancé une procédure d'alerte de niveau 1, avec une série de recommandations aux personnes sensibles.



Pollution de l'air à Marseille © Maxppp - FM Launette-Chêne

La procédure d'**alerte à la pollution aux particules fines est déclenchée** ce jeudi dans le Var et les Bouches-du Rhône, comme dans le reste de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en raison de l'**arrivée d'une masse d'air chargée en poussières désertiques**. Bien que la pluie attendue dans la journée pourrait atténuer le phénomène, la situation sera sous surveillance car la préfecture annonce un "*risque de dépassement du seuil en particules fines PM10 (...) élevé malgré des averses éparses*". L'épisode pourrait aussi se poursuivre dans la journée de vendredi.

# Qualité de l'air dégradée et recommandations d'usage

AtmoSud de son côté prévoit une **qualité de l'air mauvaise à localement dégradée** dans tous les départements de la région. Durant ce type de phénomène, en particulier en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, il est recommandé "*d'éviter les efforts intenses*" et plus généralement de limiter les émissions d'origine automobile, industrielle, artisanale et domestique, de privilégier les modes de déplacement non polluants et les sorties brèves, de réduire les activités physiques et sportives intenses.

Dans le secteur des transports, les **recommandations de la préfecture** sont les suivantes :

- Baisse de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur les voiries, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h
- Renforcement des contrôles de vitesses
- Renforcement des contrôles anti-pollution des véhicules
- Raccordement électrique à quai des navires de mer et des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués dans la limite des installations disponibles.
- Diminution des vitesses des navires de 10 nœuds à proximité des bassins et de 8 nœuds à l'intérieur des bassins Est (Marseille) et des bassins Ouest (Fos).

## **Dans le secteur résidentiel et tertiaire :**

- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués par la population ou les collectivités territoriales avec des outils non-électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobiles...);
- Interdiction stricte des brûlages à l'air libre des déchets verts (suspension des dérogations).
- Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non-performants ou groupes électrogènes.

## **Dans le secteur agricole :**

- Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques en tenant compte des contraintes déjà prévues par les programmes d'actions pris au titre de la directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

<https://maritima.fr/actualites/environnement/region-sud/1963/pollution-atmospherique-le-niveau-1-dalerte-est-declenche-sur-toute-la-region>

Région sud - Environnement

## Pollution atmosphérique : le niveau 1 d'alerte est déclenché sur toute la région

2min

### Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 19/06/2024



Le : 20/06/2024



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

**Pour la deuxième journée consécutive, demain, jeudi 20 juin, la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur connaîtra un épisode de pollution de l'air important. Le niveau 1 d'alerte est déclenché par la préfecture.**

Depuis hier, une importante masse d'air chargée en poussières désertiques arrive progressivement sur la région. Le niveau d'information recommandation devrait être dépassé sur tous les départements de PACA.

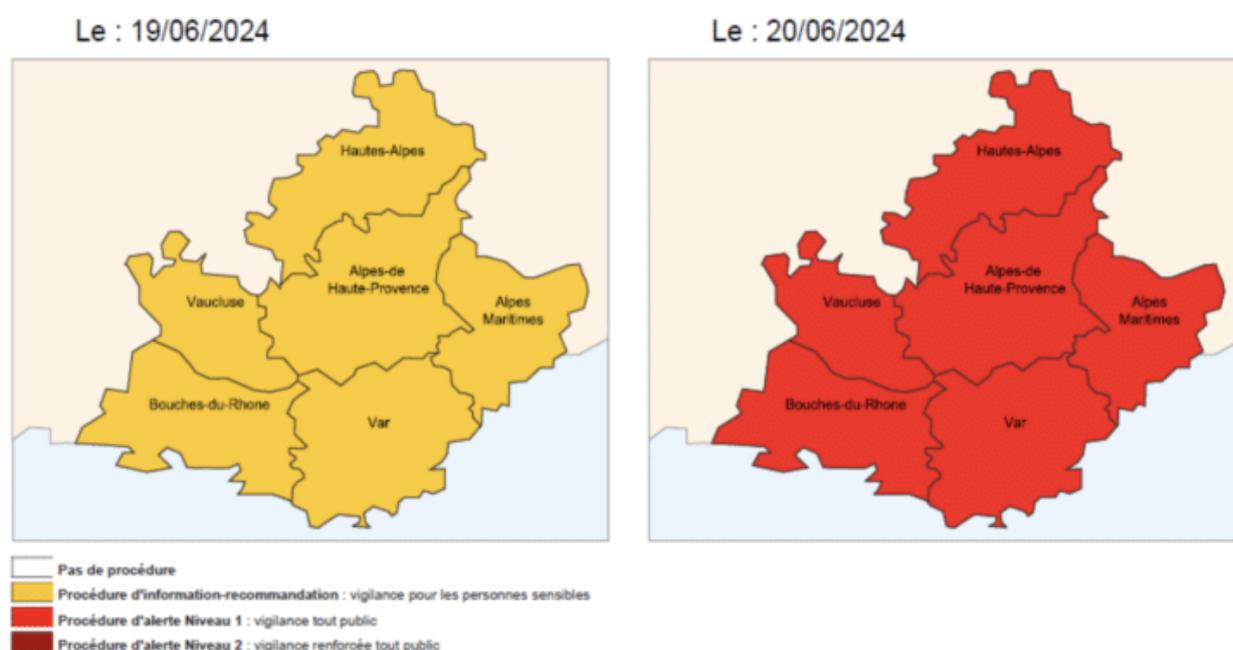
Malgré des possibles averses éparses demain, jeudi 20 juin, le risque de dépassement du seuil en particules fines reste élevé. Le niveau d'alerte est donc déclenché sur tous les départements de la région. La préfecture fait savoir que *"des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte"*

Prudence si vous faites partie des personnes "vulnérables". Éviter la pratique d'activités physiques ou sportives intenses en plein air. Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé. Pour les déplacements, privilégiez les transports en commun, le covoiturage ou les modes de déplacements non polluants.

<https://gomet.net/episode-de-pollution-aux-particules-fines-la-region-sud-passe-en-alerte-de-niveau-1/>

## Épisode de pollution aux particules fines : la région Sud passe en alerte de niveau 1

par [La rédaction](#) · 20 juin 2024 à 15h14 (modifié le 20 juin 2024 à 19h39)



Crédit : Préfecture

L'intégralité de la région Sud passe jeudi 20 juin en alerte de niveau 1 pollution en raison d'une « *augmentation des concentrations en particules fines* », annonce la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Dans un communiqué diffusé mercredi 19 juin la préfecture annonce l'abaissement de 20 km/h des limitations de vitesse sur les routes nationales. Ont également été annoncées une diminution de la vitesse des navires ainsi que leur raccordement en électricité à quai.

La préfecture demande de limiter les déplacements et de privilégier les mobilités propres dans le but d'améliorer la qualité de l'air. Elle rappelle également les conséquences délétères que peuvent avoir ces pics de pollution sur la santé, notamment celle des personnes vulnérables.

Cet épisode de pollution est dû à l'arrivée depuis avant-hier soir d'une « *importante masse d'air chargée en poussières désertiques* », précise la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur. La situation devrait revenir à la normale vendredi 21 juin, selon l'observatoire de la qualité de l'air, [AtmoSud](#).

[https://actu.fr/provence-alpes-cote-d-azur/marseille\\_13055/marseille-pollution-dans-l-air-un-seuil-d-alerte-depasse-ce-que-cela-change-sur-la-route\\_61232815.html](https://actu.fr/provence-alpes-cote-d-azur/marseille_13055/marseille-pollution-dans-l-air-un-seuil-d-alerte-depasse-ce-que-cela-change-sur-la-route_61232815.html)

## Marseille. Pollution dans l'air : un seuil d'alerte dépassé, ce que cela change sur la route

Alors que la préfecture des Bouches-du-Rhône a déclenché une première alerte ce 19 juin, le niveau de pollution atteint un second seuil. De nouvelles mesures sont mises en place.



L'abaissement de la vitesse maximale sur les routes entre en vigueur jeudi matin sur toutes les routes à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône. (Illustration / Côté Toulouse)



mesures :

- Abaissement de **20 km/h** des vitesses maximales autorisées sur les voiries, sans toutefois descendre en dessous de **70 km/h** ;
- Renforcement des contrôles de vitesses
- Renforcement des contrôles anti-pollution des véhicules

Sur la mer, il est également demandé aux **navires** de limiter leur vitesse de **10 nœuds** à proximité des bassins et de **8 nœuds** à l'intérieur des bassins Est (Marseille) et des bassins Ouest (Fos).

### **Les recommandations sanitaires**

Des recommandations sanitaires ont été formulées par la préfecture afin de limiter l'impact de cet épisode de pollution **sur la santé** :

- Réduisez vos **activités physiques** et sportives intenses (dont les compétitions) ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui sollicitent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi.

**Juillet 2024**  
(Pollution industrielle)

<https://maritima.fr/actualites/environnement/zone-etang-de-berre/2361/un-rapport-de-deux-ong-cible-arcelormittal-et-naphtachimie>

Zone Etang de Berre - Environnement

## Un rapport de deux ONG cible ArcelorMittal et Naphtachimie 🕒 3min



**Ce rapport fait le classement des 50 sites industriels les plus émetteurs de CO2 en 2023. Sur le podium, deux sites des Bouches-du-Rhône: ArcelorMittal Fos (1er) et Naphtachimie Lavera (3eme).**

ArcelorMittal à Fos-sur Mer (1) , Naphtachimie Lavera (3) , la Compagnie Pétrochimique de Berre (5), Lafarge Ciments La Malle (31), Lyondell Chimie de Fos (38), Imerys Aluminate (45), LyondellBasell de Berre-l'Etang (49). Au total sept sites des Bouches-du-Rhône figurent dans ce classement des industriels les plus émetteurs de CO2, publié par Réseau Action Climat et France Nature Environnement.

Dans ce rapport les ONG mentionnent notamment ArcelorMittal dont le site de Fos reste le plus polluant en CO2 en France malgré une baisse de ses émissions de plus de 30% entre 2019 et 2023: *"Cette entreprise, qui cumule les problématiques environnementales et humaines, est actuellement sous les projecteurs en tant que partenaire des Jeux Olympiques de Paris et fabricant de la torche olympique"*, souligne le rapport. Les ONG dénoncent également le flou autour de certaines décisions d'Arcelor, l'industriel laisse planer le doute sur la stratégie de décarbonation de ses sites en Europe et *"multiplie les infractions environnementales (...) L'Etat a la responsabilité de conditionner l'aide exceptionnelle de 850 millions d'euros promise à ArcelorMittal au respect d'objectifs climatiques, sociaux et environnementaux"*.

### **Naphtachimie à Martigues parmi les "champions des émissions et des infractions"**

Dans ce rapport les ONG évoquent par ailleurs le cas de Naphtachimie, troisième plus gros émetteurs de CO2 en France. Site classé SEVESO seuil haut, France Nature Environnement et France Nature Environnement PACA ont déjà déposé plainte contre le site pour *"délit de pollution des eaux de mer"*. À ce jour, aucune condamnation n'a eu lieu, une enquête préliminaire a été ouverte concernant des épisodes de pollution en date de 2022. *"Ce site est l'un des plus polluants de la région et est à l'origine de nombreuses dégradations de l'environnement dangereuses pour la biodiversité et la santé humaine"*, souligne le rapport.

[https://www.challenges.fr/entreprise/green-economie/des-milliards-d-aides-et-des-doutes-sur-les-vrais-efforts-de-decarbonation-de-l-industrie-polluante\\_899685](https://www.challenges.fr/entreprise/green-economie/des-milliards-d-aides-et-des-doutes-sur-les-vrais-efforts-de-decarbonation-de-l-industrie-polluante_899685)

## Des milliards d'aides, et des doutes sur les vrais efforts de décarbonation de l'industrie polluante

Les 50 sites industriels les plus émetteurs de CO<sub>2</sub>, à qui Emmanuel Macron a fixé un cap de décarbonation il y a deux ans, polluent encore trop, selon le Réseau Action Climat. Malgré les aides publiques massives qu'ils ont reçues pour transformer leurs activités, ils plébiscitent surtout la solution – plus limitée – du captage de carbone.



Le site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer est celui qui a émis le plus de gaz à effet de serre en 2023, devant l'autre site du sidérurgiste à Dunkerque.

AFP / CHRISTOPHE SIMON

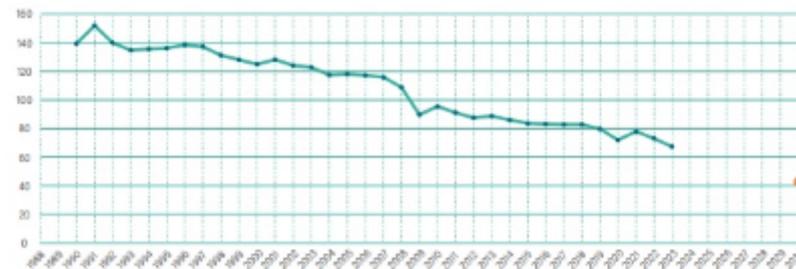
Partenaire des Jeux olympiques de Paris, ArcelorMittal peut se féliciter d'avoir été choisi pour fabriquer la fameuse torche du relais de la flamme. En acier 100 % recyclé, cet objet iconique illustre le virage pris par le leader mondial de l'acier pour réduire son empreinte carbone de 35 % en Europe d'ici à 2030, avant d'atteindre la neutralité carbone dans le monde entier en 2050. Mais un rapport, publié ce mardi 16 juillet par le Réseau Action Climat, risque de gâcher un peu la fête. L'association y dresse un état des lieux pour le moins mitigé de la transition écologique de l'industrie française, qui a été responsable de 17,5 % des émissions du pays en 2023.

Les secteurs de l'acier et des matériaux de construction ont, il est vrai, respectivement diminué leurs émissions de 14 et 7 % l'an dernier. La chimie, elle, les a allégées de 1,8 %. Ainsi, « à première vue, l'industrie semble être sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif fixé pour 2030, relève ce rapport. Mais la réduction des émissions depuis 2020 résulte principalement des conséquences des différentes crises traversées (Covid-19, guerre en Ukraine, crise énergétique et sobriété imposée, hausse du prix des matières premières) et non des résultats d'une transformation profonde de l'industrie. »



### ÉVOLUTION TEMPORELLE DES ÉMISSIONS DE L'INDUSTRIE EN FRANCE ET OBJECTIF POUR 2030

— Évolution des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie manufacturière française. Données Citpa (mars 2024).  
 ● Objectifs d'émissions à 2030 pour l'industrie tel que prévu dans la planification écologique publiée par le gouvernement à l'été 2023.  
 En millions de tonnes CO<sub>2</sub> équivalent.



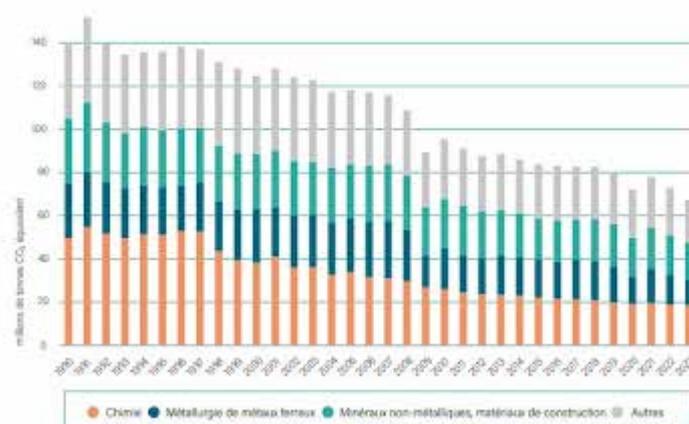
## Le « mirage technologique » du captage carbone

Or, il y a près de deux ans, en novembre 2022, Emmanuel Macron avait fixé aux 50 sites les plus polluants de France – qui représentent à eux seuls 7,3 % des émissions nationales tous secteurs confondus, avec des fleurons comme ArcelorMittal, TotalEnergies, Lafarge, Vicat, etc. – un objectif de division par deux des émissions industrielles au cours de la prochaine décennie. Le président avait mis sur la table des aides publiques de 5,6 milliards d'euros dans le cadre de France 2030 afin de les aider à déployer des technologies de décarbonation, telles que l'hydrogène bas carbone, la biomasse, l'électrification des procédés ou la capture et le stockage de CO<sub>2</sub>. A la clé, il leur a fait miroiter un possible doublement de cette enveloppe à 10 milliards d'euros d'ici à 2030. « L'année 2023 aurait pu être décisive pour la décarbonation de l'industrie lourde », estime donc le Réseau Action Climat.

Las, certains de ces 50 sites ont augmenté leurs rejets de gaz à effet de serre. A l'instar de l'usine pétrochimique TotalEnergies de Gonfreville (+ 9,8 %), LAT Nitrogen à Grand-Quevilly (+ 42 %), Aluminium Dunkerque (+ 5,3 %) et Lyondell Chimie France à Fos-sur-Mer (+ 3,8 %). D'autres ont déjà prévenu qu'ils risquaient d'être en retard sur leurs engagements climatiques. En cause ? Les industriels misent beaucoup sur les technologies de captage et stockage de leurs émissions, qui présentent encore « de nombreuses limites » et dont les coûts sont élevés. Au risque d'être un « mirage technologique », avertit l'association.

#### RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>E DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET CONSTRUCTION EN FRANCE

Données Citepa (2024)



Cette solution de facilité risque surtout, s'inquiète-t-elle, de détourner les grands groupes de la nécessaire transformation de leurs activités pour émettre moins de carbone. « Le Haut conseil qualifie l'objectif gouvernemental de capter 4 à 8 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an dès 2030 de trop ambitieux au regard de la maturité des projets de captage et de stockage en cours en France », insiste l'association. C'est pourquoi, selon les auteurs du rapport, il faut « considérer ces technologies en dernier recours, une fois toutes les solutions de décarbonation mobilisées ».

### Une pollution dont l'impact ne se limite pas seulement au climat

Car l'enjeu n'est pas seulement l'impact climatique de la pollution industrielle. Celle-ci est aussi responsable « de pollutions de l'air, de l'eau et des sols pouvant avoir des conséquences graves sur la biodiversité et la santé humaine », assène le rapport. En témoigne le scandale des composés per et polyfluoroalkylés (PFAS) aussi appelés « polluants éternels ». Dans le Rhône, près de Lyon, les usines du chimiste Arkema et du japonais Daikin sont visées par des plaintes d'élus locaux et associations de riverains. Des perquisitions ont été menées le 9 avril dernier.

[https://www.economiamatin.fr/france-pollution-sites-industrielle-transition-energetique#google\\_vignette](https://www.economiamatin.fr/france-pollution-sites-industrielle-transition-energetique#google_vignette)

# Pollution industrielle en France : 50 sites freinent la transition énergétique

Le Réseau Action Climat a publié son rapport annuel pointant du doigt les 50 sites industriels les plus polluants de France. En 2023, ces sites étaient responsables de 7,3% des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Le rapport du Réseau Action Climat dresse une liste précise des 50 sites industriels les plus polluants en France, **responsables de 7,3% des émissions nationales de gaz à effet de serre en 2023**. Les sites métallurgiques ArcelorMittal à Fos-sur-Mer et à Dunkerque arrivent en tête, suivis par d'autres installations pétrochimiques et cimentières. En Occitanie, quatre sites se distinguent : Lafarge Ciments à Martres-Tolosane, Ciments Calcia à Beaucaire, Lafarge Ciments à Port-la-Nouvelle et Ferropem à Laudun. Ces sites ne sont pas seulement responsables des émissions de CO<sub>2</sub>, **mais également d'autres formes de pollution affectant l'air, l'eau et les sols**. Selon le Réseau Action Climat, la pollution industrielle a coûté 15,5 milliards d'euros de dommages sur la santé et les écosystèmes à la société française en 2021. Ces chiffres illustrent l'ampleur du problème et l'urgence d'une action efficace.

La décarbonation de l'industrie française représente un défi considérable, tant sur le plan technique que financier. Le rapport du Réseau Action Climat souligne que **pour atteindre les objectifs climatiques fixés pour 2050, un investissement de 48 milliards d'euros est nécessaire**. Actuellement, il existe un déficit d'investissement évalué à 27 milliards d'euros. L'Institut recommande que 20 milliards d'euros soient pris en charge par l'État sous forme de subventions à l'investissement vert industriel. **Les émissions de gaz à effet de serre ont connu une baisse de 13,5% entre 2019 et 2023**. Toutefois, cette réduction est en grande partie attribuée aux crises successives (Covid-19, guerre en Ukraine, crise énergétique) plutôt qu'à une transformation profonde de l'industrie. Pour réellement progresser, il est essentiel de mettre en place des stratégies de décarbonation efficaces, soutenues par des investissements publics et privés. Avec en tête l'objectif de - 36,5% d'émissions de CO<sub>2</sub> en moins, fixé pour 2030.

<https://news.dayfr.com/entreprise/4081870.html>

## ✓ Un rapport met en évidence les 50 sites les plus polluants et une décarbonisation difficile –



Pour la deuxième année consécutive, le Réseau Action Climat a réalisé un état des lieux de la transition écologique de l'industrie française, responsable de 17,5 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. Focus sur les 50 sites industriels les plus polluants. Et notre région n'est pas épargnée.

Qui sont les 50 sites industriels les plus polluants de France ? Responsables à eux seuls de 7,3 % des émissions nationales de gaz à effet de serre en 2023, ils sont répertoriés dans le dernier rapport du Réseau Action et Climat.

Il semble qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour mener à bien la transition écologique de l'industrie française. C'est ce que met en évidence le deuxième rapport publié ce mardi 16 juillet 2024 par le Réseau Action Climat, qui regroupe 27 associations engagées en faveur du climat et de la justice sociale

Pour la deuxième année consécutive, le Réseau Action Climat a mené Tour d'horizon de l'industrie française, responsable de 17,5% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Focus sur les 50 sites industriels les plus polluants, qui génèrent à eux seuls 7,3% des émissions en 2023.

Ce rapport examine les stratégies de décarbonation, les investissements nécessaires et les aides publiques déjà versées à ces 50 sites : « *La décarbonation de l'industrie existante nécessite des investissements importants, estimés par l'Institut Rousseau à 48 milliards d'euros d'ici 2050, avec un déficit d'investissement actuellement estimé à 27 milliards d'euros* » expliquent les auteurs.

Avec une baisse de 13,5 % de ses émissions entre 2019 et 2023, l'industrie semble en bonne voie pour atteindre l'objectif de -36,5 % fixé pour 2030. Mais selon le rapport, la situation est trompeuse : « *La réduction des émissions depuis 2020 résulte davantage des conséquences des différentes crises (Covid, guerre en Ukraine, crise énergétique, hausse du prix des matières premières) que d'une transformation profonde de l'industrie.* »

71% des émissions industrielles proviennent des secteurs de la sidérurgie, de la chimie et des matériaux de construction et se concentrent dans les bassins industriels historiques du Nord, du Grand Est, du Havre et de Fos-sur-Mer. Sans surprise, le géant de la sidérurgie ArcelorMittal est le premier pollueur, mais la cimenterie Lafarge, située à Martres-Tolosane, arrive à la 22e place. C'est le site le plus polluant d'Occitanie.

<https://www.laprovence.com/article/region/636920076484514/a-fos-les-associations-environnementales-denoncent-le-non-respect-des-normes-d-emissions-polluantes-par-arcelormittal>

## À Fos, les associations environnementales dénoncent le non-respect des normes d'émissions polluantes par ArcelorMittal

Par [Julien ZAPAREY](#)  
Publié le 23/07/24 à 19:31



Les manifestants ont mimé une course de relais, pour finir 'agonisant', en toussant sur la plage avec leur torche symbolisant les fumées polluantes de l'aciérie, visible dans le fond.  
Photo Jo.Z.

**À l'occasion des JO 2024, dont le géant mondial de l'acier est partenaire, des associations environnementales dénoncent chez l'industriel un non-respect des normes d'émissions polluantes, et un manque d'investissement pour sa transition écologique.**

"Arcelormittal, médaille d'or de la pollution", "Arcelormytho", ou encore "Arcelorlaloï"... Voilà quelques-uns des messages griffonnés sur les pancartes aperçues, ce mardi 23 juillet au matin, sur **la grande plage du Cavaou à Fos**. Une opération menée par des militants du réseau **France Nature Environnement (FNE)**, dont les fédérations Paca et Hauts-de-France participent en ce moment à une campagne plus large baptisée "Shiny claims, Dirty flames" ("Flamme qui brille, promesses qui brûlent"), lancée par **Steelwatch**, une organisation internationale de surveillance de la qualité de production de l'acier.

À Fos-sur-Mer, cette dernière action coup de poing a été décidée alors qu'**ArcelorMittal**, partenaire des **Jeux de Paris 2024** et fabricant de la torche olympique "a mené une campagne de communication vantant sa production d'acier décarboné, assurant être un acteur soutenable alors qu'il n'a cessé d'être en réalité hors la loi sur les normes environnementales", dénonçait ce mardi 23 juillet Quentin Duchaufour, membre actif de Steelwatch.

<https://www.laprovence.com/article/region/1222060025819915/alerte-pollution-de-lair-dans-les-bouches-du-rhone-la-limitation-de-vitesse-abaissee-de-20-km-h-ce-mercredi>

## Alerte pollution de l'air dans les Bouches-du-Rhône : la limitation de vitesse abaissée de 20 km/h ce mercredi

Par Q.G.

Publié le 30/07/24 à 15:48 - Mis à jour le 30/07/24 à 18:23



La préfecture recommande de limiter ses déplacements, en particulier "l'usage de véhicules automobiles", en privilégiant "covoiturage et transports en commun".

Photo Illustration Nicolas Vallauri

En continu

**À cause de concentrations d'ozone trop élevées dans l'air, la préfecture des Bouches-du-Rhône déclenche une procédure d'alerte de niveau 1. Elle implique l'abaissement des limitations de vitesse, ainsi que le renforcement de contrôles antipollution, sur les routes.**

L'air est pollué, dans les Bouches-du-Rhône, alors que le département est actuellement placé en vigilance jaune canicule. Si bien que les concentrations d'ozone "restent élevées sur l'ensemble de la région et particulièrement sur le département", selon la préfecture des Bouches-du-Rhône. Cette dernière déclenche donc la procédure d'alerte de niveau 1 "relative à un épisode de pollution de l'air à l'ozone", pour la journée du mercredi 31 juillet.

Concrètement, "un vent de secteur sud touche le sud-ouest de la région et pourra apporter localement des poussières désertiques", durant cette journée. Des mesures sont donc prises par la préfecture afin de tenter d'endiguer la **pollution à l'ozone**, et éviter qu'elle ne s'aggrave.

## Des contrôles de vitesse renforcés

Mercredi 31 juillet, la vitesse maximale autorisée sur la route sera ainsi abaissée de 20 km/h, sans toutefois descendre sous les 70 km/h, pour les voies où est déjà appliquée une limitation de ce type. La préfecture des Bouches-du-Rhône va renforcer les contrôles de vitesse afin de faire respecter cette mesure, mais aussi les contrôles antipollution sur les véhicules.

Pour réduire les concentrations d'ozone dans l'air bucco-rhodanien, la préfecture appelle par ailleurs à "*limiter ses déplacements privés et professionnels*". Elle recommande aussi d'éviter "*l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun*", mais aussi en "*privilégiant les trajets courts et les modes de déplacement non-polluants*". Comme la marche à pied, ou encore le **vélo**.

De manière générale, les habitants sont invités à réduire leurs activités physiques et sportives intenses, "*dont les compétitions*", alors même que se tiennent en ce moment même des épreuves de voile et de football pour les **Jeux olympiques, à Marseille**. "*En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin*", ajoute la préfecture, qui recommande aux personnes "sensibles ou vulnérables" de "*privilégier les orties brèves, celles qui sollicitent le moins d'effort*", et d'éviter "*de sortir durant l'après-midi*".

De son côté, la Métropole Aix-Marseille-Provence dit activer les premières mesures de son "plan d'urgence transports". Elle offre la première demi-heure pour chaque trajet effectué avec ses **vélos en libre-service**. Au-delà, chaque minute est facturée cinq centimes d'euros.

"Si l'autorité préfectorale venait à prendre la décision de passer en procédure d'alerte de niveau 2, d'autres mesures seraient programmés", poursuit la Métropole. Comme la gratuité des parkings relais à Aix-en-Provence, un "renforcement de l'offre du métro et du tramway aux heures de pointe" à Marseille, ou encore la validité des tickets "un voyage" et "Solo" pour la journée entière, "sur les réseaux de la RTM et d'Aix-en-Bus".

## D'autres restrictions pour les transports ou l'agriculture

Dans le secteur des transports, la préfecture impose également aux navires de mer et aux bateaux fluviaux de se raccorder électriquement à quai, "*en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués, dans la limite des installations disponibles*". La vitesse des navires est aussi réduite de 10 noeuds à proximité des bassins, et de 8 noeuds à l'intérieur des bassins Est à Marseille, et Ouest, à Fos-sur-Mer.

<https://gomet.net/alerte-de-niveau-1-pour-pollution-a-lozone-mercredi-31-juillet-dans-les-bouches-du-rhone/>

## Alerte de niveau 1 pour pollution à l'ozone mercredi 31 juillet dans les Bouches-du-Rhône

par **Valentine Gasquet** · 30 juillet 2024 at 18h50 (Updated on 30 juillet 2024 at 19h03)



La canicule et la pollution à l'ozone obligent à se rafraîchir régulièrement (Crédit Gomet')

Le préfet des Bouches-du-Rhône a déclenché mardi 30 juillet une alerte de niveau 1 de pollution à l'ozone pour ce mercredi 31 juillet, suite à des niveaux alarmants d'ozone depuis lundi.

Des mesures sont imposées : réduction de la vitesse sur les routes, renforcement des contrôles anti-pollution, réduction de la vitesse des navires à proximité des bassins, et diminution des émissions industrielles.

### Recommandations sanitaires

Les résidents doivent reporter les travaux utilisant des outils non électriques ou des solvants, et éviter les brûlages de déchets verts. Les activités physiques intenses sont déconseillées, surtout pour les personnes vulnérables.

En cas de gêne respiratoire, il est recommandé de consulter un médecin. Les autorités encouragent aussi à limiter les déplacements, à privilégier le covoiturage et les transports en commun, et à utiliser des modes de déplacement non-polluants.

<https://maritima.fr/actualites/environnement/bouches-du-rhone/2586/pollution-atmospherique-le-niveau-1-dalerte-est-declenche-demain-dans-les-bouches-du-rhone>

## Pollution atmosphérique : le niveau 1 d'alerte est déclenché demain dans les Bouches-du-Rhône

2min

Le : 30/07/2024



Le : 31/07/2024



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

**Dès demain, mercredi 31 juillet, les Bouches-du-Rhône comme le Vaucluse vont connaître un épisode de pollution de l'air important. Le niveau 1 d'alerte est déclenché par la préfecture.**

Aujourd'hui, Les concentrations d'ozone restent élevées sur l'ensemble de la région et particulièrement sur le département des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse où le seuil horaire d'information-recommandations pourra être dépassé.

Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte. Demain un vent de secteur Sud touche le Sud-Ouest de la région et pourra apporter localement des poussières désertiques. L'ozone sera de nouveau élevé sur l'ensemble de la région et en particulier sur les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

Prudence si vous faites partie des personnes "vulnérables". Éviter la pratique d'activités physiques ou sportives intenses en plein air. Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé. Pour les déplacements, privilégiez les transports en commun, le covoiturage ou les modes de déplacements non polluants.

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/pollution-de-l-air-les-vitesses-maximales-abaissees-de-20km-h-sur-les-routes-des-bouches-du-rhone-1400434>

# Pollution de l'air : les vitesses maximales abaissées de 20km/h sur les routes des Bouches-du-Rhône

L'épisode de pollution de l'air se renforce ce dimanche 11 août dans les Bouches-du-Rhône. La préfecture prend une série de mesures, dont l'abaissement des vitesses maximales autorisées.



En plus de l'abaissement des vitesses autorisées, les contrôles seront renforcés ce dimanche. © Maxppp - Stéphane MARC

L'**alerte orange canicule** dans les **Bouches du Rhône** s'accompagne ce dimanche d'un épisode de **pollution de l'air**. L'alerte de niveau 1 est déclenchée, ce qui engendre de nouvelles réglementations notamment **l'abaissement des vitesses maximales autorisées** de 20 km/h sur les routes.

## 70km/h au lieu de 90 et ainsi de suite

La réglementation s'applique pour les vitesses au-dessus des 70 km/h. Sur une autoroute limitée à 130 km/h, vous devrez par exemple baisser votre vitesse à 110. Ou encore sur une départementale limitée à 90 km/h, il faudra rouler ce dimanche à 70.

Dans un communiqué, la préfecture des Bouches-du-Rhône liste ses autres mesures pour le secteur des transports : "**renforcement des contrôles de vitesse, des contrôles anti-pollution des véhicules**", mais aussi, en mer, "*diminution des vitesses des navires de 10 nœuds à proximité des bassins et de 8 nœuds à l'intérieur des bassins Est (Marseille) et des bassins Ouest (Fos).*"



## **Des restrictions dans les secteurs industriels, agricoles et tertiaires**

Les entreprises tertiaires doivent également reporter leurs travaux d'entretien ou de nettoyage (qui nécessitent par exemple une tondeuse, taille-haie...). Il ne faut pas non plus utiliser de "*produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobiles...)*", précise entre autres la préfecture.

Pour les agriculteurs, les autorités ordonnent un report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/pollution-de-l-air-alerte-niveau-1-declenchee-les-vitesses-maximales-abaissees-de-20km-h-sur-les-routes-des-bouches-du-rhone-3016712.html>



**Une alerte niveau 1 pollution de l'air a été déclenchée pour les Bouches-du-Rhône. La procédure d'informations recommandation à l'ozone est activée sur le Vaucluse et les Alpes-Maritimes. L'alerte niveau 1 sera activée également pour le Var à partir du lundi 12 août.**

Après l'alerte canicule pour le Vaucluse, les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône, les départements sont touchés par la pollution de l'air. Les préfetures des départements concernés ont déclenché ce dimanche 11 août une alerte qui peut engendrer de nouvelles réglementations comme l'abaissement des vitesses maximales autorisées de 20 km/h sur les routes.

Ainsi, la procédure d'alerte niveau 1 est donc déclenchée dans les Bouches-du-Rhône pour persistance, ce qui implique une vigilance pour tout le public. La procédure d'informations recommandation à l'ozone est activée sur le Vaucluse et les Alpes-Maritimes, ce qui signifie une vigilance pour les personnes fragiles. L'alerte niveau 1 sera activée également pour le Var à partir du lundi 12 août.



**Préfet de la région PACA et des Bouches-du-Rhône** 

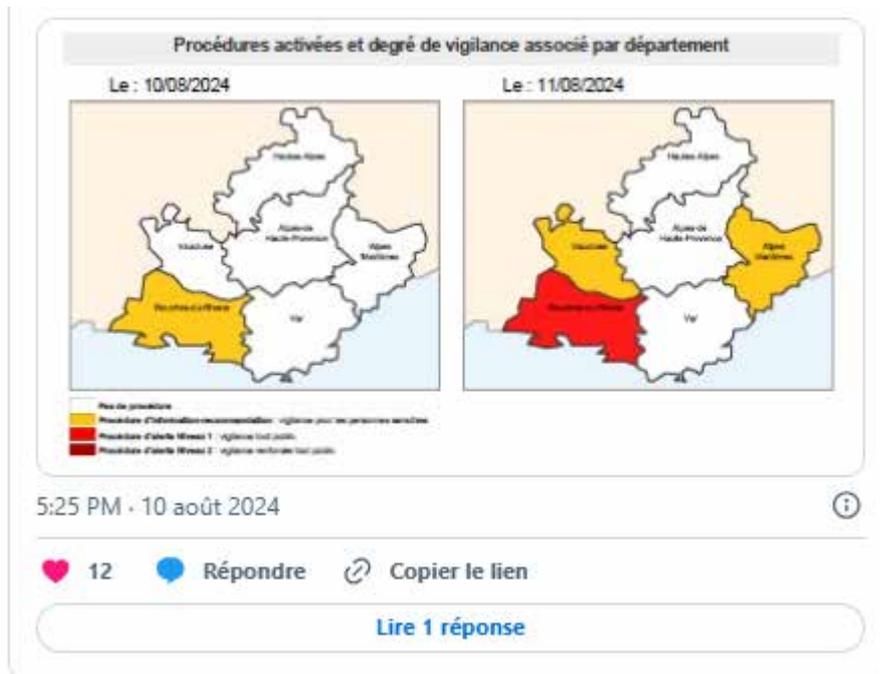
@Prefet13 · [Suivre](#)



● **Épisode de pollution de l'air à l'ozone dimanche 11 août 2024**

[@Prefet13](#) déclenche pour demain, 11 août, la procédure d'alerte de niveau 1.

Il est recommandé aux personnes vulnérables et sensibles de suivre les recommandations sanitaires & mesures d'urgence détaillées dans le... [Voir plus](#)



## Des réglementations routières et maritimes

La réglementation s'applique pour les vitesses au-dessus des 70 km/h, spécifie le communiqué de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

D'autres mesures ont été prises pour le secteur des transports comme le : "*renforcement des contrôles de vitesse, des contrôles anti-pollution des véhicules*". Des dispositions ont également été prises pour la mer avec notamment la "*diminution des vitesses des navires de 10 nœuds à proximité des bassins et de 8 nœuds à l'intérieur des bassins est (Marseille) et des bassins ouest (Fos)*" dans le département des Bouches-du-Rhône.

## Des restrictions pour les entreprises et agriculteurs

Du côté de l'activité des entreprises, celles dans le tertiaire doivent reporter leurs travaux d'entretien ou de nettoyage. L'utilisation de produits "*solvants organiques*" comme le "*white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobile*", est prohibée.

Pour les agriculteurs, les autorités ordonnent un report des épandages de fertilisants minéraux et organiques. Ces réglementations concernent les trois départements.

## Améliorer la qualité de l'air

Afin d'améliorer [la qualité de l'air](#), la préfecture énumère plusieurs recommandations comme la limitation de l'usage des véhicules automobiles afin de privilégier le covoiturage et les transports en commun.

<https://mesinfos.fr/13270-fos-sur-mer/pollutions-en-mediterranee-la-justice-fortement-mobilisee-205782.html>

## Pollutions en Méditerranée : la justice fortement mobilisée

Plusieurs propriétaires ou armateurs étaient jugés, lundi 2 septembre, par le tribunal correctionnel de Marseille pour des atteintes à l'environnement commises à Fos-sur-Mer et Mandelieu. De lourdes amendes ont été réclamées par le parquet.



*(D.T) - Me Helen McLean, l'avocate de deux des mis en cause, a dénoncé, lundi 2 septembre, les "tâtonnements" et les "incohérences" dans les poursuites initiées par le parquet de Marseille.*

Ils ne sont pas venus. Ils ont préféré **laisser leurs avocats s'exprimer à leur place**. Du coup, c'est toujours une déception, pour la justice, de ne pas entendre s'expliquer ceux qui auraient dû s'expliquer. Surtout **face à des atteintes à l'environnement qui ne sont pas négligeables et qui mettent en péril le patrimoine de l'humanité**. Sachant que la Méditerranée est une mer fermée, et donc réputée plus vulnérable.

Ainsi de ce capitaine philippin de **66 ans d'un navire**, battant pavillon grec, qui, le 19 mars 2023, à Fos-sur-Mer, a été surpris à l'issue d'**un rejet d'eaux de lavage**. Il venait d'avoir recours aux fameux « scrubbers », ces dispositifs d'épuration des fumées d'échappement. A ceci près que dans la zone des trois milles nautiques - soit jusqu'à 5,5 kilomètres des côtes -, ces opérations sont désormais interdites. Son navire, le « Sea Force », un vraquier de 289 mètres de long, faisait route depuis Singapour.

Au total, ce serait **plus d'un million de litres d'eaux usées qui auraient été rejetées à la mer**. Une menace évidente pour la biodiversité.

## « Des commandants qui ont largement dépassé les limites »

« Ici, on a des commandants qui ont largement dépassé les limites », peste le procureur **Michel Sastre**. De l'aveu de Me **Isabelle Vergnoux**, l'avocate de l'[Association pour la protection des animaux sauvages](#) (Aspas), « le fuel du transport maritime est même 100% plus polluant qu'un diesel de voiture ». « On autorise des fuels lourds qu'on n'autoriserait pas pour le trafic automobile », s'agace-t-elle.

« Le transport maritime est très polluant, d'où la rigueur dans le respect des normes », glisse, pédagogue, le ministère public. Le procureur Michel Sastre **réclamera ainsi une amende de 50 000 euros** en pointant « un vrai enjeu environnemental, doublé d'un vrai enjeu de sécurité publique », tandis que les diverses associations de protection de l'environnement constituées parties civiles au procès, dont la [Ligue de protection des oiseaux](#) (LPO) et [France Nature Environnement](#) (FNE), vont **demander chacune entre 9 000 et 10 000 euros de dommages et intérêts**.

## La défense dénonce les « tâtonnements » et les « incohérences » de l'accusation

Un peu plus tard, c'est un capitaine d'origine ukrainienne de 59 ans, qui était jugé à son tour pour avoir **lui aussi déversé**, le 10 août 2023, depuis son navire, le « Yacht Express », battant pavillon hollandais, **plus de 5.000 mètres cubes d'eaux de lavage dans le même port de Fos-sur-Mer**, en usant du même procédé prohibé dans les mêmes trois milles nautiques.

L'avocate de la défense, **Me Helen McLean**, a néanmoins chaque fois pointé les « *incohérences* » et les « *tâtonnements* » dans les poursuites initiées par le parquet de Marseille et son pôle environnemental, **en faisant notamment valoir que l'accusation a tour à tour invoqué des textes de poursuites différents**. Elle considère en effet qu'il existe bien « *un vide juridique* ». Pour elle, un arrêté ministériel de 1987, remanié en 2021, sur ces rejets d'effluents ne saurait se traduire par une condamnation hâtive.

## Le retraité précaire resté sourd à toutes les alertes

L'autre dossier lourd de la journée ciblait **un retraité peu fortuné de 73 ans**, propriétaire d'un vieux bateau de plus de 13 mètres, le « Maria Assunta », **qui aurait déversé entre 800 et 1 000 litres de gas-oil dans le port privé de Cannes Marina**, à Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes).

Dans la nuit du 17 au 18 décembre 2022, **l'embarcation**, qui n'était plus entretenue comme elle aurait dû l'être, **a fini par couler**. Le propriétaire a temporisé, car **il voulait savoir si son assureur allait le rembourser**, avant que les autorités portuaires ne puissent opérer, avec deux jours de retard, les opérations de renflouage et de remorquage.

**L'inspection du bateau**, qui enregistrait quarante-sept ans d'âge au compteur maritime, a permis de **découvrir qu'il était dans un état fort dégradé**: mauvais entretien de la coque, importantes fissures sur le pont, boiseries gorgées d'eau... Les fortes pluies tombées quelques jours plus tôt n'ont rien arrangé à

l'affaire. Autant dire que les associations de protection de l'environnement ont pointé avec force les « *négligences* » du propriétaire et « *l'état de délabrement avancé* » du navire de plaisance.

Une mise en demeure des autorités portuaires, adressé au mois de juin précédent, n'a pas été suivie d'effet. Aussi **le procureur a requis une amende de 6 000 euros contre le propriétaire.**

### **« Le fléau des ports, c'est le bateau ponton! »**

*« Le fléau des ports, aujourd'hui, c'est le bateau ponton. Ces gens qui achètent un bateau, quand ils n'ont plus les moyens d'acheter un logement. C'est tristement classique ! »,* s'est offusquée l'accusation.

La commune de Mandelieu a **réclamé elle aussi une provision de 4 000 euros et une expertise**, dans l'attente de la détermination du préjudice réel. En défense, Me **Guillaume Darde** s'est efforcé de souffler à ses juges qu'on faisait de son client « *le grand méchant de l'histoire* », alors qu'il est « *dans une situation financière précaire* » avec **des revenus qui ne dépassent pas les 1 000 euros par mois.**

Toutes les décisions du tribunal ont été mises en délibéré au 21 octobre prochain.

**Octobre 2024**

(Torchage Naphtachimie)

<https://maritima.fr/actualites/environnement/martigues/3411/vers-la-fin-de-la-torche-a-naphtachimie-lavera>

## Vers la fin de la torche à Naphtachimie Lavéra 🕒 1min



Par [Jean-Michel Darras](#) 01/10/2024 à 06:08

**Depuis plus d'un mois, elle ne passe vraiment pas inaperçue dans le ciel martégal. La torche du site Naphtachimie pourrait s'arrêter d'ici à ce soir.**

"Impressionnante et bruyante". C'étaient les mots utilisés le 28 août dernier pour qualifier la torche du site pétrochimique de Martigues Lavéra.

En fin de semaine dernière, la direction de Naphtachimie indiquait que "les opérations de réglage avaient permis de réduire le niveau de torchage".

Hier, dans un message publié sur Allo Industrie, elle a précisé que "les opérations se sont poursuivies ce week-end sur le vapocraqueur et les clients de la plateforme chimie ont commencé à être réalimentés dimanche en fin d'après-midi. Les manœuvres de redémarrage se poursuivant, la remise en service d'équipements peut faire varier les débits vers la torche. L'objectif est de retrouver un fonctionnement normal sans utilisation de la torche d'ici ce mardi soir".

<https://maritima.fr/actualites/environnement/martigues/3527/nouvelle-grosse-torche-a-naphta-chimie-lavera>

### Nouvelle grosse torche à Naphtachimie Lavéra



 [Dit Joseph-Michel Ponce](#) 06/10/2024 à 10:36



**Depuis samedi, la plateforme de Martigues Lavéra connaît un nouvel important épisode de torchage.**

Naphtachimie avait annoncé **mardi dernier la fin d'un épisode de torche** qui durait depuis fin août... mais dès samedi, le torchage a recommencé !

"Suite au déclenchement d'un équipement, la mise en sécurité du vapocraqueur entraîne des émissions à la torche" a prévenu samedi soir Naphtachimie. La plateforme a ensuite indiqué dimanche soir sur Allo Industrie que "la cause du déclenchement a été identifiée et les réparations ont été effectuées. Le redémarrage est en cours et entrainera des émissions à la torche pendant 48h. Nous mettons tout en œuvre pour minimiser l'impact et réduire la durée du torchage". Le torchage devrait donc prendre fin d'ici à ce soir. La torche est d'ailleurs moins visible ce matin.

[Reportage complet et réactions de riverains à retrouver ici.](#)



images de la torche dimanche soir - Hervé Rico [maritima médias](#)

<https://gomet.net/naphtachimie-a-lavera-le-prefet-pointe-le-vapocraqueur/>

# Naphtachimie à Lavéra (Martigues) : le préfet pointe à nouveau le vapocraqueur

par Jean-François Eyraud · 14 octobre 2024 at 10h00 (Updated on 20 octobre 2024 at 09h19)



Naphtachimie à Martigues devient totalement Ineos © Naphtachimie DR

Naphtachimie dans le collimateur de la préfecture. Les nuisances de l'industrie pétrochimique sont toujours bien présentes sur le territoire. Ainsi, à la suite de plusieurs dysfonctionnements constatés par l'inspection des installations classées, depuis septembre 2024, au niveau du vapocraqueur du site pétrochimique de Lavéra à Martigues, le préfet des Bouches-du-Rhône a pris le 8 octobre **un arrêté obligeant l'exploitant Naphtachimie** (filiale à 100% du **groupe Petroineos depuis 2023**) à mettre en œuvre, en urgence, des solutions adaptées et pérennes.

## Des recours à la torche trop fréquents

En effet, selon les explications de la préfecture, « *les services compétents de l'État ont constaté en effet, à plusieurs reprises des épisodes de torche générés par le vapocraqueur exploité par la société Naphtachimie. La mise à la torche est une procédure de mise en sécurité d'installations pétrochimiques, à la suite d'un fonctionnement non optimal d'unités*

*sur la plateforme pétrochimique de Lavéra. Si la mise à la torche répond à un besoin de sécurité, le recours à cette procédure n'a pas vocation à être fréquent, d'autant qu'il entraîne des nuisances pour les riverains situés à proximité du site. »*

En conséquence, à l'issue de l'inspection réalisée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) le 3 octobre 2024, le préfet des Bouches-du-Rhône, Christophe Mirmand, a pris mardi 8 octobre 2024, un arrêté qui vise, par l'analyse des épisodes récents de torche, à déterminer les causes de ces épisodes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la fiabilisation du fonctionnement du vapocraqueur. L'ensemble des prescriptions figurant dans cet arrêté vient compléter les prescriptions de l'arrêté du 19 juin 2018 fixant à la société Naphtachimie l'objectif de réduire les rejets atmosphériques de Composés Organiques Volatils (COV) pour le site de Martigues-Lavera.

## Un rapport détaillé demandé notamment sur l'impact environnemental

L'exploitant Naphtachimie devra respecter les prescriptions suivantes sous deux semaines à compter de la notification de l'arrêté, en remettant aux autorités un rapport d'incident sur les épisodes de torche survenus depuis le 3 septembre 2024 précise la préfecture. Ce rapport devra être particulièrement pour : analyser et traiter les causes à l'origine des épisodes de torche. Le rapport d'analyse fourni devra répertorier l'ensemble des causes ayant conduit aux épisodes de torche. L'exploitant devra préciser, notamment, les actions correctives mises en œuvre ou planifiées visant à réduire l'occurrence de nouveaux épisodes; évaluer plus précisément les impacts environnementaux et sanitaires. Ce rapport devra également évaluer les quantités de polluants émis dans l'environnement. L'exploitant devra ensuite évaluer l'impact environnemental et sanitaire de ces épisodes de torche cumulés sur la base de l'analyse des polluants émis, des mesures dans l'environnement et des conditions météorologiques.

Après examen de ces éléments communiqués par l'exploitant, un arrêté complémentaire sera proposé dès que possible afin d'encadrer le plan d'actions permettant de fiabiliser la marche du vapocraqueur annonce la préfecture.

<https://maritima.fr/actualites/economie/martigues/3650/apres-les-torches-a-repetition-naphta-chimie-sexplique>

## Après les torches à répétition, Naphtachimie s'explique 🕒 4min



**Trois incidents techniques ont poussé l'industriel Naphtachimie à faire usage de la torche, une cheminée de 140 mètres considérée comme un organe de sécurité servant à évacuer les excédents de gaz produits. L'industriel a justifié ces récents épisodes de torchage. L'heure est désormais au bilan et aux investissements.**

Depuis septembre, le chimiste a dû faire face à un défaut d'une carte électronique, entraînant un arrêt des unités et un premier épisode. Au cours du redémarrage, c'est de l'eau, détectée dans un analyseur, qui a causé le deuxième épisode à la mi-septembre. Enfin, l'épisode d'octobre, indépendant des deux premiers, relève d'un incident électrique.

Quoi qu'il en soit, tous les habitants du pourtour de l'étang de Berre et même jusqu'à Marseille ont vu cette immense flamme, suscitant de nombreuses inquiétudes. *"La torche, c'est impressionnant et bruyant, mais il n'y a jamais eu de risques liés à la sécurité"*, se veut rassurante Alexandra Loewenstein, directrice du site martégol. *"Nous allons poursuivre nos actions dans le cadre de l'amélioration de la fiabilité des installations."*

Pour éviter que de tels épisodes ne se reproduisent, Naphtachimie s'est engagée à réaliser des contrôles supplémentaires avant chaque démarrage des unités et va mettre en place une caméra infrarouge afin de mieux réguler l'injection de vapeur dans la torche, principale source de bruit. Ces épisodes d'une rare ampleur ont également attiré l'attention des autorités. Élus de Martigues et de Port-de-Bouc, Dreal (organisme d'État en charge de la surveillance des sites industriels) et préfet se sont mobilisés. Un arrêté a ainsi été pris, sommant l'industriel d'analyser et de traiter les causes de ces épisodes, mais aussi et surtout d'évaluer avec précision les impacts environnementaux et sanitaires des polluants émis.

*"Nous avons eu des difficultés pour répondre aux habitants"*, explique Henri Cambéssédès, premier adjoint de Martigues. *"C'est difficile d'avoir des informations, c'est pourquoi nous avons sollicité la Dreal, la préfecture et les associations de surveillance comme le Cyprés. Nous demandons qu'une commission de suivi soit mise en place. On souhaite aussi que soient créées des commissions institutionnelles et pédagogiques avec des représentants de la presse. La communication dans ces situations est primordiale. Il est indispensable de réunir les partenaires rapidement."* Un message entendu par Naphtachimie. Des réunions en ce sens devraient donc voir le jour.

## Et la pollution ?

C'est la question que tout le monde se pose. Effectivement, les différents épisodes de torche ont entraîné des émissions de CO<sub>2</sub>, d'H<sub>2</sub>O et de COV (composés organiques volatils). Environ 100 tonnes de ces derniers ont été rejetées. Si la taille de la torche (140 mètres) permet de rejeter ces polluants très haut dans l'atmosphère et d'éviter ainsi toute retombée au sol, les potentielles conséquences inquiètent. *"La zone agricole de Saint-Pierre est la voisine directe de la plateforme",* explique une habitante. *"Quelles vont être les conséquences sur la santé ?"*

Une étude cadre, demandée par la Dreal et réalisée par un cabinet indépendant, va être menée afin de déterminer les risques pour la santé en se basant sur des critères d'inhalation et d'ingestion de produits. Des prélèvements seront donc prochainement effectués au sol puis analysés.

*"Cent tonnes de COV émis, c'est énorme pour Lavéra",* concède Jean-Philippe Peloux, représentant de la Dreal Paca. *"Lors de gros événements comme celui-ci, nous prenons des mesures d'urgence par voie d'arrêté en demandant des analyses. Vu la hauteur des émissions, les polluants se décomposent, il ne devrait y avoir que peu de retombées au sol."*

Un constat également corroboré par Atmosud Paca, organisme en charge de la surveillance de la qualité de l'air. *"Je confirme que 100 tonnes, c'est beaucoup",* analyse Sébastien Mathiot, chargé d'étude pour Atmosud. *"Toutefois, nos observations au cours de ces épisodes n'ont pas montré une élévation des niveaux de pollution à 3 mètres du sol. Cependant, il faut bien reconnaître que ces pollutions ont été émises. La planète les a reçues."* Reste donc maintenant à déterminer leur impact sur la santé. L'étude réalisée devrait être rendue publique. L'industriel s'y est engagé, élus et Dreal y veilleront.

## Des syndicats inquiets

Dans un communiqué, la CGT du site s'inquiète de la vétusté des équipements. Pour elle, ces épisodes de torchage risquent d'être récurrents si *"nos ateliers de production et notre centrale thermique ne retrouvent pas un niveau de fiabilité élevé, ce qui passe par des investissements massifs."*

Présent lors de la réunion, Daniel Bretonès, représentant CGT a estimé que le nouveau délai entre deux grands arrêts, 7 ans au lieu de 5, n'était pas optimal pour des équipements âgés de 50 ans. Inquiet, il a assuré que les syndicats du site seront particulièrement vigilants à ce que les mesures prises par Naphtachimie *"ne soient pas seulement politiques et sans résultat réel."*

De son côté, la direction a expliqué que les incidents de torche n'étaient en rien liés avec ce délai. Par ailleurs, il a été rappelé que l'industriel poursuivait une politique d'investissement en vue de réduire de 30 % ses rejets de carbone à l'horizon 2030. Lors d'événements sur leur site, les industriels de Lavéra comme ceux de l'étang de Berre, donnent des informations via [le site internet Allo Industrie sur les événements en cours](#) : torche, exercice déclenchant une sirène, incident.

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/entendez-vous-l-eco/les-lieux-de-l-eco-10-44-fos-sur-mer-les-horizons-de-l-industrie-lourde-7314046>

Série • Les lieux de l'éco •

## Épisode 10/44 : Fos-sur-mer, les horizons de l'industrie lourde

Publié le mardi 5 novembre 2024

▶ ÉCOUTER (58 min)



La raffinerie 'Esso' de Fos, à Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, France. ©Getty - Marc TULANE/Gamma-Rapho

**L'industrialisation de Fos-sur-Mer, amorcée dès le XIXe mais surtout dans les années 1960, a transformé cette ville littorale en un vaste complexe industriel dédié principalement aux industries lourdes. Toutefois, cette concentration d'industries lourdes n'est pas sans conséquences.**

### Avec

- **Xavier Daumalin** Professeur d'histoire contemporaine à Aix-Marseille Université, spécialiste d'histoire économique et directeur de l'UMR TELEMME (Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale-Méditerranée)
- **Fabien Bartolotti** Doctorant. Thèse en cours « Le port de Marseille face aux enjeux industriels des années 1960-1990 : stratégies des acteurs, recompositions spatiales, impacts environnementaux ».
- **Johanna Lees** Socio-anthropologue, chercheuse au LaSSA (Laboratoire de sciences sociales appliquées à Marseille), chercheuse associée au Centre Norbert Elias

Initialement développée dans le cadre des grands projets d'aménagement du territoire sous l'impulsion de l'État gaulliste, cette zone industrielle et portuaire a été pensée comme un levier de croissance économique à l'échelle nationale, tout en répondant aux besoins en énergie et en matériaux d'une France en pleine expansion. Mais avant même l'arrivée de l'industrie lourde et du pétrole, Fos connaît déjà une industrialisation ancienne. Dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, ce territoire rural situé entre le delta du Rhône et la plaine de la Crau subit les effets de l'arrivée de l'industrie. : *"C'est probablement le territoire méditerranéen le plus durablement et le plus anciennement marqué par l'industrie lourde, avec toutes ces conséquences, socio-économiques, sanitaire,*

*environnementales, en termes aussi d'aménagement du territoire, et en termes de contestation", souligne Xavier Daumalin.*

D'importants enjeux sanitaires et environnementaux y sont associés, car les émissions industrielles à Fos engendrent une pollution chronique de l'air, des sols et des eaux, avec des impacts directs sur la santé des riverains : "*Comprendre Fos-sur-Mer, c'est aussi comprendre toute la zone de l'étang de Bert, qui compte à peu près 430 installations industrielles ou agricoles classées pour la protection de l'environnement*", rappelle à cet égard Johanna Lees. La zone affiche en effet des taux de maladies respiratoires, cardiovasculaires et de cancers parmi les plus élevés de France, faisant de la question sanitaire un enjeu central et récurrent pour les pouvoirs publics, les entreprises et les habitants.

L'industrialisation de Fos-sur-Mer est désormais confrontée à une nouvelle problématique : la décarbonation. "*Aujourd'hui, les industriels se saisissent des questions environnementales comme des atouts, avec l'idée que l'environnement puisse être un vecteur de croissance*", abonde Fabien Bartollotti. Dans un contexte de lutte contre le changement climatique, les industries du site sont encouragées à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> et à investir dans des technologies bas carbone, avec des initiatives comme la production d'hydrogène vert ou la transformation des procédés sidérurgiques.

<https://maritima.fr/actualites/environnement/marseille/4397/a-marseille-les-riverains-etouffent-face-a-la-pollution-des-bateaux>

## À Marseille, les riverains étouffent face à la pollution des bateaux 🕒 3min



Alors que s'ouvre ce jeudi la 3<sup>e</sup> édition du Blue Maritime Summit, les regards se tournent vers l'impact environnemental des bateaux de croisière à Marseille. Si cet événement organisé par Cruise Marseille Provence ambitionne de réfléchir à une transition écologique et énergétique dans le secteur maritime, les critiques pleuvent. Le collectif Stop Croisières dénonce des émissions de polluants nocives pour les habitants et l'environnement. D'après une étude de l'ONG Transport et Environnement, les bateaux de croisière émettent à eux seuls deux fois plus d'oxyde de soufre que l'ensemble des véhicules de la cité phocéenne. Les riverains des alentours seraient touchés par ces rejets.

Lucie, habitante du Panier depuis dix ans, confie qu'elle doit composer avec la pollution générée par les bateaux amarrés non loin de chez elle : *"Regardez là-haut, les volets bleus à droite. Les jours où il y a des bateaux et du vent, je suis obligée de fermer mes fenêtres. Sinon, l'air devient irrespirable."* Un autre habitant, vivant près de la Major, partage son expérience : *"Quand je nettoie ma clim, elle est noire. Mon ventilateur d'été, pareil. Tout est couvert de saleté à cause des fumées des bateaux."*

### "L'été je pars [...] ça devient insupportable !"

Si certains dénoncent ces nuisances, d'autres, comme Dominique, vendeur sur une place animée, semblent moins affectés : *"C'est assez ventilé ici. On est près de la mer, alors ça (les bateaux) ne nous gêne pas du tout."* Mais tous ne partagent pas cette tranquillité. Un artisan des rues adjacentes confie qu'il préfère fuir la ville en été : *"L'été, je pars pour éviter les touristes, mais aussi ces odeurs de bateaux. Ça devient insupportable."*

Aux Terrasses du Port, plusieurs commerçants observent également les effets négatifs de cette activité maritime : *"Quand les bateaux restent longtemps à quai, il y a une vraie pollution visuelle. Et au démarrage, les grosses fumées sont franchement désagréables."*



### Marseille, le port le plus pollué de France

Croisières, cargos, ferries et même activités de réparation navale : l'ensemble de l'économie portuaire est pointé du doigt par des collectifs écologistes. Avec 75 bateaux de croisière accostés à Marseille en 2022, la ville est devenue selon l'ONG Transport et Environnement le port le plus pollué de France.

Si le Blue Maritime Summit promet d'apporter des solutions, les habitants des quartiers proches attendent des actions concrètes pour concilier activité portuaire et qualité de vie.



<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/pas-de-pollution-de-l-air-a-cause-de-l-usine-de-bitume-pres-de-salon-de-provence-8058300>

# Pas de pollution de l'air à cause de l'usine de bitume près de Salon-de-Provence

Selon la préfecture des Bouches-du-Rhône, il n'y a pas de problème de pollution atmosphérique avec la centrale temporaire qui fabrique du bitume pour les travaux de l'Autoroute A7 à Lamanon.



L'usine temporaire - Olivier C.

Selon la préfecture des Bouches-du-Rhône qui se base sur des relevés de l'ARS (Agence régionale de santé), *"les concentrations des polluants analysés dans l'air ne met pas en évidence de dépassement de seuil toxicologique"*. **Aucune augmentation des teneurs en HAP** (hydrocarbures aromatiques polycycliques) n'a non plus été constatée.

## Vigilance maintenue

Cependant, la préfecture maintient **la surveillance du site jusqu'à la fin de l'activité, fin décembre.**

Les autorités recommandent aux riverains *"de ne pas aérer durant les périodes de nuisances olfactives"* et d'éviter les sorties pour les personnes sensibles.

La préfecture demande à l'exploitant *"de prendre des mesures correctives pour réduire les nuisances olfactives"* et davantage de réactivité avec les citoyens.

## Les doutes des riverains

Olivier fait partie des riverains qui ont saisi le tribunal administratif en référé pour suspendre l'activité. L'audience a eu lieu vendredi dernier et la décision est en attente. Olivier dit ne pas *"avoir de raisons de mettre en doute les résultats de l'ARS mais il y a un paradoxe. La préfecture dit qu'on n'est pas dans les seuils toxiques et en même temps elle recommande de ne pas aérer et déconseille les sorties aux personnes sensibles. Les enfants ? Les personnes âgées ? Les malades ?"*

Rassuré par ces conclusions ? Pas vraiment, explique celui qui vit à un kilomètre du site mais en ressent la pollution. *"On aurait voulu que des experts indépendants, des scientifiques, des toxicologues, puissent participer aux mesures. On attend aussi les conclusions des analyses d'autres particules comme par exemple les Composés Organiques Volatiles qui peuvent rester dans l'eau et dans l'air pendant plusieurs années".*

<https://lemeridional.com/index.php/2024/12/18/fos-sur-mer-pas-de-pics-de-cancers-industrie-dans-le-viseur/>

## Fos-sur-Mer : pas de pics de cancers mais l'industrie toujours dans le viseur

18 décembre 2024



France. Bouches du Rhone (13) Aerial view of Fos sur Mer, EDF, thermal power plant of Bonnieu

**L'Observatoire Revela13 confirme qu'aucun excès de cancers n'a été détecté dans la zone de Fos-sur-Mer. Santé publique France prévoit cependant d'élargir la surveillance à d'autres pathologies et aux bassins industriels.**

L'Observatoire Revela13 confirme qu'aucun excès de cancers n'a été détecté dans la zone de Fos-sur-Mer. Santé publique France prévoit cependant d'élargir la surveillance à d'autres pathologies et aux bassins industriels.

Lancé en 2012 pour répondre aux préoccupations des riverains face à une potentielle hausse des cancers dans la zone industrielle de Fos-sur-Mer – Étang

de Berre, l'Observatoire Revela13 a récemment présenté son bilan définitif.

Après dix ans d'études épidémiologiques couvrant la période 2013-2018, le verdict est tombé : pas d'excès significatif des cancers de la vessie, du rein et des leucémies aiguës par rapport au reste du département des Bouches-du-Rhône.

## **Marseille scrutée**

Si Fos-sur-Mer reste en répit, l'étude révèle un excès de cancers de la vessie dans certaines communes du sud-est du département et à Marseille. Deux facteurs majeurs sont en cause : un tabagisme élevé (responsable de 65 % des cas masculins et 30 % féminins) et une exposition à la pollution atmosphérique, un facteur cancérigène reconnu par l'OMS.

Une étude écologique prévue en 2025 viendra croiser ces données épidémiologiques avec les relevés de pollution atmosphérique dans les Bouches-du-Rhône pour affiner l'analyse.

## **Vers une surveillance renforcée des bassins industriels**

Santé publique France entend prolonger l'effort avec un dispositif national ambitieux centré sur les bassins industriels, dont ceux de Fos-sur-Mer, Berre-l'Étang, Martigues Lavera, Gardanne et Marseille.

Dès 2026, cette surveillance élargie permettra de suivre plusieurs indicateurs de santé chez les adultes et les enfants vivant à proximité de ces zones. L'objectif est clair : évaluer l'impact à long terme des émissions industrielles sur la santé des populations riveraines.

Avec la fin de Revela13, Santé publique France s'engage également dans un suivi national des cancers et d'autres pathologies environnementales : maladies cardiovasculaires, respiratoires, neurodégénératives ou encore les impacts sur les grossesses.

Grâce au SNDS (Système national des données de santé), des indicateurs précis pourront être établis à l'échelle infra-départementale. Une avancée majeure pour mieux cibler les zones à risque.

## **Traquer les risques professionnels**

Pour aller plus loin, Santé publique France développe le dispositif Sicapro. Cet outil ambitieux croisera les données des registres de cancers avec les

informations de carrière professionnelle fournies par la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse).

Son objectif ? Identifier les secteurs d'activité les plus exposés aux risques de cancers et estimer l'incidence des pathologies en fonction des métiers.

Les résultats attendus pourraient enfin répondre aux interrogations persistantes, notamment dans des zones industrielles comme Fos-sur-Mer, où l'activité humaine est intimement liée au tissu industriel.